

Bibliothèque numérique

medic@

**Desaivre, Léo. Germain Pichaut de la
Martinière, premier chirurgien de
Louis XV et Louis XVI**

*Blois, Typ. Paul Girardot, 1895.
Cote : 90945 t. 38 n° 6*

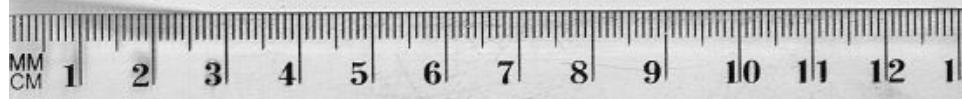


(c) Bibliothèque interuniversitaire de médecine (Paris)
Adresse permanente : <http://www.bium.univ-paris5.fr/histmed/medica/cote?90945x38x06>



LA MARTINIÈRE
d'après le tableau peint par LATINVILLE.

GERMAIN PICHAUT DE LA MARTINIÈRE





ARMOIRIES DE LA MARTINIÈRE

Écu de gueules à une fasce de vair accompagné en chef de deux étoiles d'argent et d'une rose de même en pointe ; cet écu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'azur, d'argent et de gueules.

GERMAIN PICHAUT

DE LA MARTINIÈRE

PREMIER CHIRURGIEN
DE LOUIS XV ET DE LOUIS XVI

1697-1783



PAR

Le Docteur Léo DESAIVRE

OFFICIER D'ACADEMIE, CONSEILLER GÉNÉRAL DES DEUX-SÉVRES,
EX-PRÉSIDENT DE L'ANCIENNE SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE, SCIENCES, LETTRES ET ARTS DES DEUX-SÉVRES,
MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE L'OUEST,
L'UN DES FONDATEURS DE LA SOCIÉTÉ DES ARCHIVES HISTORIQUES DU POITOU, ETC., ETC.



BLOIS

TYPOGRAPHIE & LITHOGRAPHIE PAUL GIRARDOT & Cie
2, Rue Haute, 2

1895

Abus, pression sur l'oreille chirurgien du royaume -
confins que, le royaume l'apprécie
pour l'usage des charrioles, une partie
l'envie du royaume, est attirer de
malades convalescents pour la guérison
desquelles il a besoins soldats
affirme probable des convalescences
pour guérison que l'usage
en foy et que nous l'apprécions
d'envie l'apprécie une partie
abordables le 1^{er} mai 1750 -

Germain Pichaut de la Martinière

A Monsieur GUSTAVE GASSE.

Une simple dédicace ne dirait pas assez. Vous avez recueilli les éléments de cette étude avec une piété toute filiale, vous les auriez mis en œuvre si vos occupations multiples et incessantes l'avaient permis.

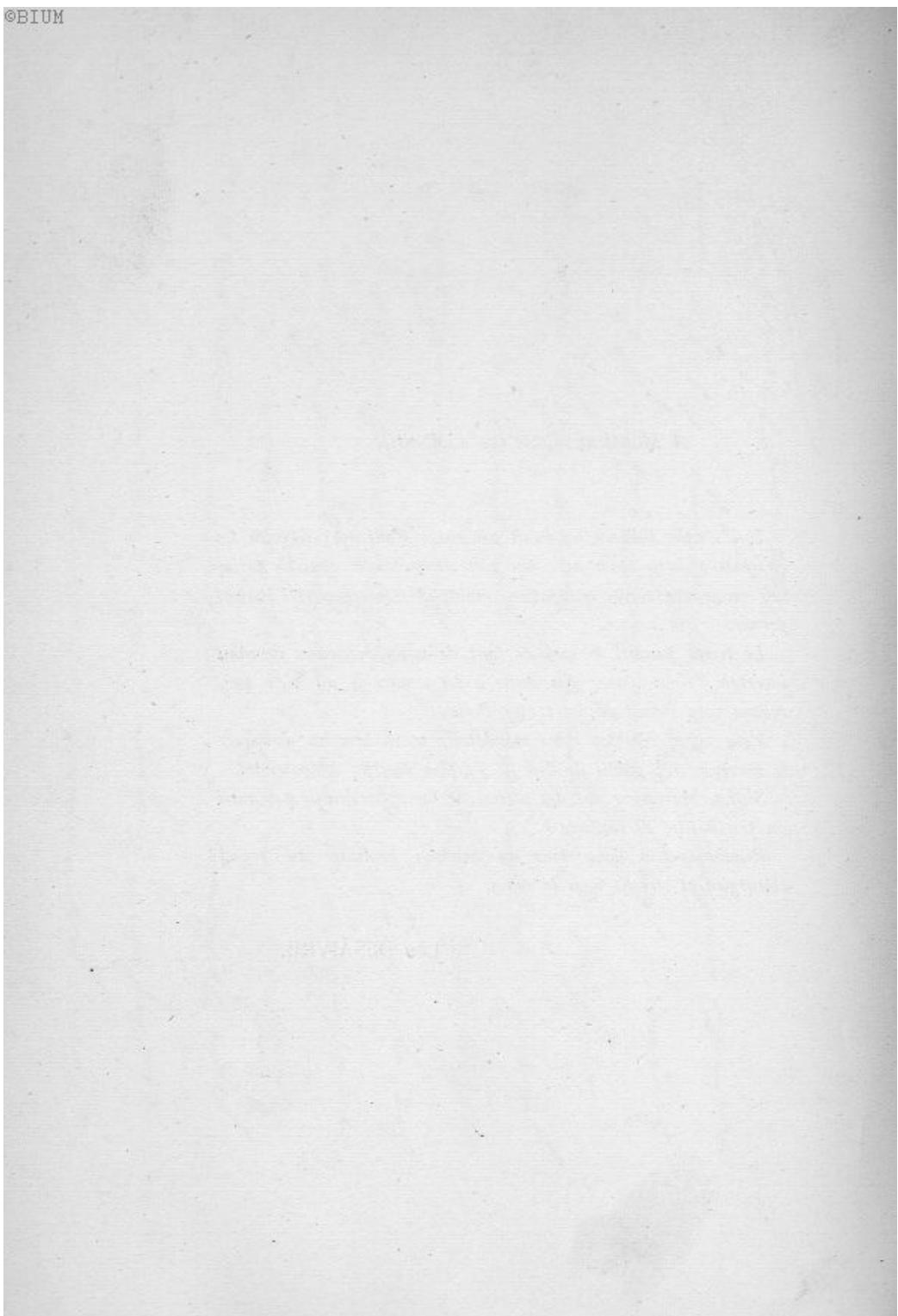
Le temps passait, le sort de tant de notes précieuses devenait incertain. Vous n'avez pas hésité à les confier à un vieil ami, comme vous enfant de notre cher Poitou.

Vous saviez combien votre mandataire serait heureux d'évoquer le souvenir trop oublié de l'un de ses plus illustres compatriotes.

Si La Martinière fut des vôtres, ne lui appartient-il pas aussi un peu à titre de confrère ?

Réunissons-nous donc dans un commun hommage au grand chirurgien et serrons nous la main.

Léo DESAIVRE.



I

BIOGRAPHIES ANTÉRIEURES

Le Poitou ne s'est point montré oublieux envers ses enfants illustres et cependant il est un grand chirurgien, né dans l'ancienne Élection de Thouars, omis par Jouyneau Desloges, qui fut son contemporain, par Briquet et par MM. de Lastic Saint-Jal et Beauchet-Filleau.

En 1885 seulement, M. Edgard Sidaine a publié une courte notice sur Germain Pichault de La Martinière, Premier Chirurgien des rois Louis XV et Louis XVI, dans *l'Hirondelle* (1), revue alors publiée à Parthenay, aujourd'hui difficile à retrouver, même dans les dépôts publics.

Après l'*Éloge* consacré par Antoine Louis, secrétaire perpétuel de l'Académie de chirurgie, à la mémoire du président décédé, lu par lui dans la séance du 22 août 1784, fort écourté, faute de renseignements, nous ne connaissons plus qu'une autre brève biographie de La Martinière, donnée par le docteur A. Chéreau, bibliothécaire de l'École de médecine de Paris, dans le *Dict.*

(1) Rev. litt. pédag. et art., in-4° de 8 pages. Emile Seguy, impr. à Parthenay, n° 9 et 10, 28 février et 7 mars 1885.

Encyclop. des Sciences médicales de A. Dechambre, en 1872 (1).

L'honnête, véridique et brusque La Martinière n'a pas laissé d'enfants; les descendants d'une sœur plus favorisée habitent encore pour la plupart Argenton-l'Église et les environs de Thouars. L'un d'eux, M. G. Gasser, petit-fils par feu sa mère, née Soulet, d'un petit-neveu et d'une petite-nièce du Premier Chirurgien de Louis XV, a réuni de volumineuses notes relatives à son illustre parent.

Elles suppléent à l'insuffisance des études antérieures. Ce précieux recueil a cependant été communiqué à l'auteur de la biographie publiée à Parthenay, mais M. Sidaine n'ayant pu donner à son article, dans les étroites limites que lui assignait une modeste revue, toute l'extension désirable, il reste encore après lui beaucoup à glaner.

(1) 2^e S^e, t. V, 165.

II

LA FAMILLE PICHAUT

Germain Pichault naquit à Argenton-l'Église, aujourd'hui commune du canton d'Argenton-Château, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres), le 27 septembre 1697, d'autre Germain Pichault, chirurgien au dit lieu, et de Catherine Simoneau.

Le père du futur commensal de Louis XV avait été assez riche pour payer l'inscription de son blason sur l'armorial de d'Hozier (1), il mourut le 1^{er} février 1706, c'est là tout ce qu'on en sait.

Était-il originaire du pays Thouarsais ? M. G. Gasser a signalé un Sr Maurice Pichault, né le 22 juin 1666, à Bonnes, en Poitou (2), fils d'André Pichault, *chirurgien*, et

(1) Thouars, Rég. 1, 685.

On sait que ces armoiries n'avaient aucune signification nobiliaire, aussi ne faut-il pas s'étonner de voir Louis XV concéder à La Martinière un tout autre blason lorsqu'il lui donna de véritables lettres de noblesse, en juin 1749.

On voit aussi figurer sur l'armorial de d'Hozier, les armes de Louis Simoneau, grand-père du futur chef de la chirurgie, elles n'ont pas plus d'importance que celles de son gendre.

(2) Aujourd'hui département de la Vienne.

de Marie Sorin, qui fut peut-être un proche parent du chirurgien d'Argenton-l'Église.

On vit, en effet, à la mort de La Martinière, survenue le 17 octobre 1783, un autre Maurice Pichault, avocat en Parlement, et le sieur Fournier, graveur du roi, se présenter comme seuls héritiers, soutenir leurs prétentions contre les neveux du défunt et ne se désister qu'après de longues contestations, le 28 novembre suivant.

Entre ces deux individus, se placent plusieurs autres *Maurice* Pichault, sans que nous puissions rien affirmer relativement à une communauté d'origine, quoique la persistance des mêmes prénoms dans les familles soit un fait bien connu.

De tous ces personnages, le plus connu est François-*Maurice* Pichault, docteur en théologie de la Faculté de Paris, conseiller aumônier du roi, né à Paris, le 30 septembre 1715, élu général et grand maître des chanoines réguliers de la Sainte Trinité et Rédemption des captifs, le 4 mai 1765, présenté au roi en cette qualité le 31 du même mois, dont il existe un portrait gravé par Beauvarlet.

On trouve encore, en 1753, *Maurice* Pichault, bourgeois de Paris, puis enfin *Maurice* Pichault, avocat en Parlement et banquier; ce dernier doit sans doute être identifié avec *Maurice* Pichault, avocat en Parlement, qui prétendit à la succession du premier chirurgien, car son fils Charles-Jean, uni en 1774, étant encore mineur, à Marie-Victoire Rousseau du Vignneau, fille d'Antoine R. du Vignneau, maître en chirurgie de Paris, crut devoir se faire appeler de *La Martinière*, comme Germain Pichault, ce qui paraît être une sorte de protestation après la succession perdue.

M. Alexandre Pichault de La Martinière, conseiller maître à la Cour des Comptes, *dernier du nom*, est mort à Paris, en 1892.

Catherine Simoneau mourut le 26 août 1709, à 45 ans. Germain Pichault, âgé de 8 ans et demi environ au décès de son père, n'avait pas encore atteint sa 12^e année lorsqu'il perdit sa mère. L'aîné des sept enfants comptait 20 ans, le plus jeune 5. Le grand maître de la chirurgie resta le dernier.

A sa mort ⁽¹⁾, la descendance du chirurgien d'Argenton-l'Église n'était plus représentée que par les enfants et petits-enfants de l'une de ses filles, Catherine Pichault, épouse Henri Rafichon. Cette sœur de La Martinière avait eu au moins cinq enfants, dont trois filles étaient alors *seules* vivantes. C'étaient Françoise Rafichon, épouse François Boileau, Perrine R., épouse Jean Meusnier, et enfin Catherine R., épouse François Bougron. Ces trois nièces du Premier Chirurgien se trouvant ses plus proches parents, devaient en hériter à l'exclusion des autres descendants de ses auteurs, d'après la coutume de Paris.

La Martinière, se voyant sans postérité, eût voulu que l'un de ses neveux pût profiter de sa faveur auprès du roi. Il tenta à plusieurs reprises de faire venir à Paris l'un des enfants de François Boileau, que l'on appelait Boileau-Martinière, parce qu'il habitait à la Martinière, borderie située au village d'Auzay ou Auzé, près Argenton-Château ⁽²⁾, mais il n'avait éprouvé que des refus. De là des relations peu intimes. Ce fut sans doute ce qui amena le Premier Chirurgien à prendre en faveur d'un magistrat de ses amis, qui pourrait bien n'être autre que Maurice Pichault, avocat au Parlement, des dispositions testamentaires rendues nulles par l'absence inexplicable de la signature. Dans ce testament, les héritiers légitimes ne

(1) 17 octobre 1783.

(2) Aujourd'hui commune de Sanzais.

recevaient que 60.000 livres. Ces dernières intentions leur auraient été connues, ils auraient même agité entre eux comment ils feraient la distribution (1).

Deux autres enfants de Catherine Pichault, femme Henri Rafichon, étaient morts avant leur oncle. D'un fils, nommé comme son père Henri, était issue Catherine Rafichon, épouse François Chantault ; une fille enfin, Marie Rafichon, épouse Chessé, avait laissé deux enfants, savoir : un garçon dont le prénom ne nous est pas parvenu, et Henriette Chessé, femme du notaire Herbault. François Chantault paraît être le seul de ces petits-neveux qui soit allé à Paris, lors de l'ouverture de la succession de La Martinière.

Peut-être le Premier Chirurgien n'avait-il point eu l'intention de les déshériter. Dans une lettre adressée à l'abbé Dubois, desservant d'Argenton-l'Église, datée de Versailles, le 19 septembre 1780, Lasalle, valet de chambre de La Martinière, demande, pour être communiqué à son maître, un état généalogique détaillé de *tous* les descendants de sa sœur Catherine Pichault, épouse Rafichon, avec des renseignements sur la situation de fortune de chacun d'eux. Il résulte de cette lettre, que cette « souche féminine » représentait seule alors, avec La Martinière, la postérité de Germain Pichault, mort chirurgien à Argenton-l'Église.

Nous dirons encore, pour en finir avec cette lettre, que l'abbé Dubois eût voulu que La Martinière « assurât leurs salaires aux maîtres de *ses* maisons d'école. » Lasalle paraissait disposé à se charger de cette proposition, mais il demandait du temps et surtout une occasion favorable pour en parler « à l'ami de l'humanité », constamment

(1) Journal *Le Courrier de l'Europe*, n° du vendredi 2 avril 1784.

absorbé par les affaires les plus urgentes. Il eût pu ajouter « et dont la brusquerie est bien connue. »

Les nièces de La Martinière agirent fort généreusement à l'égard des parents exclus. On les fit venir et 150.000 livres furent promises ; cette faveur leur valut le titre de petits héritiers. Les frais réduisirent la somme à 142.800 livres.

C'est sans doute cette réunion de famille que le *Courrier de l'Europe*, interprète à sa manière. On voit que les héritiers savaient à peu près à quoi s'en tenir en se rendant à Paris. En quête d'un article à sensation, le journaliste n'en relate pas moins avec complaisance l'étonnement des héritiers en présence du testament irrégulier. Tel a bien pu être cependant le bruit qui courut à Paris.

III

CHARLES DE LORRAINE, GRAND ÉCUYER,
BIENFAITEUR DE LA MARTINIÈRE

Louis n'avait reçu que fort tardivement des renseignements certains sur l'origine et la première éducation de La Martinière. Il pouvait, dit-il dans son *Éloge*, s'en honorer, et n'ajoute rien de plus, soit qu'il lui restât, comme il l'avoue encore, « beaucoup de recherches à faire », soit qu'il eût quelque peine à rappeler les débuts sans doute pénibles du Premier Chirurgien. Personne après lui n'a cherché à compléter sur ce point la biographie de La Martinière, on en est réduit aujourd'hui à de simples conjectures.

On ne sait si *les écoles d'Argenton-l'Église* existaient déjà au commencement du XVIII^e siècle. Il est de tradition que La Martinière eut pour premiers maîtres son père et l'abbé Lecomte, curé de la paroisse. Il n'est parlé nulle part du chirurgien qui le prit en apprentissage pendant les deux années réglementaires, après lesquelles il dut aller passer ses premiers examens devant le lieutenant de

chirurgie de la circonscription. Il est fort probable qu'il entra chez le chirurgien en résidence à Argenton-l'Église (1).

Germain Pichault n'exerça pas longtemps en province ; dès le commencement de 1721, alors qu'il n'avait guère que 23 ans, on le trouve à Paris au service du prince Charles de Lorraine, auquel il fut peut-être recommandé par une famille de gentilshommes possédant un château dans les environs de Thouars.

Charles de Lorraine, né le 22 février 1684, avait succédé à son père, Louis de Lorraine, dans la charge de grand écuyer, en 1718 ; l'année suivante, il épousait Adélaïde de Noailles, fille d'Adrien-Maurice et de Françoise d'Aubigné, nièce de M^{me} de Maintenon, dont il se sépara en 1721, sans en avoir eu d'enfants. Il mourut le 29 septembre 1751, d'une gangrène sénile, dans les bras de La Martinière (2).

Germain Pichault avait fait cette addition à son nom patronymique, dès 1723. La Martinière, petite propriété dont nous avons indiqué la situation, avait appartenu à son grand-père, Louis Simoneau, mais rien ne prouve que le Premier Chirurgien en ait jamais été possesseur.

Le prince de Lorraine, qu'on appelait ordinairement Monsieur Le Grand, à cause de ses fonctions de grand écuyer, logea, pendant près de 20 ans, La Martinière, à son

(1) Cette paroisse paraît avoir été pourvue de chirurgiens pendant tout le XVIII^e siècle. On trouve :

En 1697, René Guibault, demeurant à Villegaye, village qui confine à Argenton-l'Église.

En 1746, Texier.

En 1746, le décès de Pierre Pichault, maître chirurgien, âgé de 26 ans, sans doute de la famille de La Martinière.

En 1756, Dupeuty.

En 1765, Jacques Thibault.

(2) Son petit-neveu Louis-Charles de Lorraine, comte de Brionne, lui succéda dans la charge de grand écuyer.

hôtel d'Armagnac et ne tarda pas à le traiter sur un pied d'égalité parfaite et en véritable ami. Ce puissant protecteur ouvrit au jeune chirurgien la voie des honneurs et de la fortune.

Suivant une tradition fort accréditée, Germain Pichault se serait produit à la cour dès l'année même de son arrivée à Paris, dans une singulière circonstance.

On croit qu'il fut le seul chirurgien qui osa saigner le roi dans une maladie désespérée, le 1^{er} août 1721, sur la demande d'Helvétius et des autres médecins, violemment combattus par Mareschal, premier chirurgien. Cette saignée, pratiquée au pied (1), eut les conséquences les plus heureuses. Si l'intervention de Pichault est réelle, il est fort admissible qu'il fut recommandé aux médecins du roi par M. Le Grand.

En 1723, le prince Charles donnait à son chirurgien 200 livres de gages annuels, qui furent augmentées de 100 livres à partir de 1727. Le 19 février 1731, les gages se transformaient en une pension viagère de 400 livres payable par quartiers. En 1747, après la promotion de La Martinière aux fonctions de Premier Chirurgien du roi Louis XV, M. Le Grand convertissait cette rente viagère en une rente perpétuelle de 200 livres au capital de 4.000 livres. Le prince lui devait en outre, pour prêts successifs, près de 19.000 livres; il lui constitua *pour le tout* une rente perpétuelle de 1.145 livres 8 sols, hypothéquée sur 400.000 livres dûs par le duc d'Elbeuf sur son duché.

Là ne s'étaient pas arrêtés ses bienfaits. Dès 1725, il avait fait obtenir à La Martinière la place de *Chirurgien*

(1) Elle fut pratiquée à 11 heures du soir, on avait déjà saigné le roi, au bras, à 4 heures de l'après-midi. Il prit de l'émétique et fit une évacuation charmante.

(Journal de Barbier).

de la Grande Écurie ; c'était encore grâce à lui qu'il avait pu acheter, en 1728, un office de chirurgien du roi servant par quartier (1). En 1739, il se l'associait dans la fourniture des fourrages de la grande écurie.

Le 28 janvier 1728, La Martinière s'était fait agréger à l'école des maîtres en chirurgie de Paris, dite *Collège de Saint-Cosme*.

Mû par un profond sentiment de reconnaissance envers le prince toujours préoccupé de son avancement, il avait continué à lui donner des soins lorsque son élévation au titre de Premier Chirurgien l'avait contraint d'abandonner l'hôtel d'Armagnac ; cependant, dans les derniers temps de sa vie, le grand écuyer avait dû souvent appeler près de lui d'autres médecins ou chirurgiens, La Martinière ne pouvant plus lui donner des preuves aussi constantes de sa sollicitude éclairée.

Leurs relations étaient restées fort intimes ; on savait que le prince témoignait beaucoup de déférence et d'estime à son ancien chirurgien, mais nul ne s'attendait à ce qu'il en fit son légataire universel. Il laissait une sœur, Mlle d'Armagnac, et un petit-neveu, M. de Brionne, dont il n'avait point à se plaindre.

Le testament fut attaqué par Mlle d'Armagnac et par Mme d'Isenghien, issue d'une autre sœur du grand écuyer.

(1) Les chirurgiens servant par quartier avaient 600 livres de gages sur les trésoriers de la maison du roi, 300 livres de récompenses au trésor royal, 260 livres de livrées à la chambre aux deniers. Toutes les fois que le roi touchait les malades, les chirurgiens recevaient de la chambre aux deniers 17 livres, plus 6 sols 6 deniers pour une douzaine de pains, deux quartes de vin de table et six pièces de gibier piquées.

Ils devaient se trouver aux repas du roi, à son lever et à son coucher, comme les médecins, de plus l'accompagner à la chasse, crainte d'accident et ne pas s'éloigner beaucoup du carrosse quand Sa Majesté marchait en campagne.

Lorsque le roi prenait médecine, toute la Faculté, c'est-à-dire tous les médecins, tous les chirurgiens et tous les apothicaires, devait se trouver réunie à la chambre.

La Martinière perdit son procès en dernière instance, le 24 mars 1753. Les soins donnés dans la dernière maladie motivèrent la décision des juges. Cette cause de nullité n'était pas cependant toujours admise, aucune loi n'en parlait encore, mais le sentiment public l'imposait en quelque sorte aux tribunaux.

On a dit, non sans quelque apparence de raison, que le légataire éconduit pourrait bien n'avoir été considéré par le testateur que comme un simple fidéicommissaire. Le prince aurait laissé des enfants naturels qu'il voulait confier à l'*bonnête* La Martinière. Il est certain que le Premier Chirurgien devait donner 50.000 livres à une personne *connue de lui seul*. Il y avait encore 135.000 livres pour M. de Brionne. Les dettes à payer étaient considérables. La Martinière avait enfin reçu du prince, un état signé des sommes à distribuer à ses officiers et domestiques qui soutinrent et perdirent le procès avec le légataire universel. Ainsi, de par le jugement, toutes les volontés du défunt furent annulées et sa succession passa à des gens qu'il avait exclus.

M. G. Gasser a pu se procurer le mémoire imprimé produit par La Martinière. C'est grâce à ce document qu'il a été possible de le suivre pendant les premières années de son séjour à Paris.

IV

LES CAMPAGNES — LE MARIAGE — LA MAISON DE
BIÈVRE-LE-CHATEL

En 1733, La Martinière avait suivi le grand écuyer à l'armée d'Italie, commandée par le maréchal de Villars. Un autre *aide-major*, nommé Lamy, son camarade, logeait avec lui chez le prince qui les hébergeait.

Au commencement de la campagne de 1734, La Martinière rejoignit l'armée d'Allemagne ; il était au siège de Fribourg où Berwick fut tué.

Le 1^{er} avril 1735, on le promut *chirurgien-major*. Après l'affaire de Clausen, 19 novembre, il fut dirigé sur l'hôpital de Trèves.

De retour à Paris, il épousait, le 5 novembre 1736, Marianne Nepveu, fille du Trésorier Général du Sceau de la Grande et de la Petite Chancellerie de France, qu'il perdit le 25 janvier 1746⁽¹⁾. Elle laissait une fille, nommée aussi Marianne, morte le 1^{er} avril 1755⁽²⁾. Ce fut la seule union contractée par La Martinière.

(1) Enterrée au monastère des religieuses du tiers-ordre de Saint-Dominique, de la ville de Rosay-en-Brie, diocèse de Meaux.

(2) Enterrée au monastère des religieuses Ursulines de la rue Saint-Jacques, à Paris.

✓ Le 16 juin 1741, il avait été nommé *chirurgien-major* à l'armée de Bavière qui passa bientôt en Bohême. Il assista à l'escalade de Prague dans la nuit du 25 novembre. L'histoire parle à son honneur de l'ardeur infatigable qu'il montra pendant le siège de cette ville et dans la savante retraite du maréchal de Belle-Isle, ainsi que de ses succès dans les cas les plus graves.

A son retour en France, il est attaché aux Gardes Françaises comme *chirurgien-major* (21 février 1744), aux appointements de 5.062 livres 10 sols, puis il suit ce régiment au siège de Menin (1), à celui d'Ypres (2) et finalement devant Fribourg, qui se rendit le 1^{er} novembre 1744.

Ce fut peu après qu'on lui confia les fonctions de *Premier Chirurgien du Dauphin*, car il en était pourvu lors du mariage de ce prince avec Marie-Thérèse-Antoinette, fille de Philippe V et d'Elisabeth Farnèse, au commencement de 1745. Lorsque La Martinière fut fait Premier Chirurgien du roi, cette place passa à Chavignac-Dulattier, protégé de la reine, « qui saignait admirablement bien », qualité beaucoup plus prisée alors qu'elle ne le serait aujourd'hui.

✓ A la bataille de Fontenoy (11 mai 1745), La Martinière était *chirurgien consultant de l'armée*, tandis que J.-B.-Antoine Andouillé, son élève, qui devait lui succéder comme premier chirurgien du roi sous Louis XVI, en était le chirurgien-major.

Les sièges de Mons, de Namur, la bataille de Raucoux, toutes les actions de la campagne de 1746, ont fourni à La Martinière les occasions de montrer tout ce que l'art a

(1) Mai 1744.

(2) Juin 1744.

de grand, lorsqu'il se trouve entre les mains d'un homme habile et dévoué (1).

Ce fut à Bruxelles, le 16 juin 1747, que Louis XV le nomma son *Premier Chirurgien*, à ce titre, La Martinière devenait *Président de droit de l'Académie de Chirurgie, Chef et Garde des Chartes et Priviléges de la Chirurgie et Barberie du Royaume et Conseiller du roi*. C'était le poste le plus élevé de la chirurgie.

Conformément aux déclarations royales des 12 janvier 1710 et 10 février 1719, tous maîtres, chirurgiens, barbiers, perruquiers et autres, exerçant quelque partie de la chirurgie ou de la barbierie dans le royaume, eurent à lui payer, à l'occasion de son avènement 21 sols 3 deniers.

Le rôle de La Martinière comme chirurgien militaire est fini ; le 3 mars 1748 il se démet même de ses fonctions de chirurgien-major des Gardes Françaises, sa nouvelle charge ne lui laissant aucun répit.

Comme Premier Chirurgien, il avait son appartement au château de Versailles ; on lui donnait 1.000 livres de gages sur les trésoriers de la maison du roi et 1.272 livres de livrées pour sa bouche à cour, par les maîtres de la chambre aux deniers. Lorsqu'il faisait la saignée du roi, il en était payé par ordonnance. On sait que cette opération se renouvelait alors à tout propos.

En supprimant l'établissement de ses lieutenants pour la chirurgie dans toutes les villes du royaume, Louis XV lui attribua en outre 3.000 livres de pension en forme de dédommagement, tout en lui conservant la nomination de deux de ces lieutenants, l'un pour la ville et faubourgs de Paris, l'autre pour sa prévôté et vicomté, avec celle d'un greffier dans la capitale (2).

(1) A. Chéreau.

(2) Le 19 mai 1762, Louis XV fixa, dans les provinces, sur les propositions

Le premier chirurgien avait l'entrée familière chez le roi et la grande entrée chez la reine.

On ne sait trop à quelle époque La Martinière commença à habiter Bièvre-le-Châtel. Dès le 23 février 1747, il y recevait le marquis de Puysieux ⁽¹⁾ alors malade, sans doute à titre de client. Toutefois ce ne fut que le 18 avril 1748 qu'il acheta, pour 10.000 livres, de Nicolas de Salvert, écuyer, seigneur de la Motte, et de Marie Séguier, son épouse, le petit domaine de 21 arpents où il devait mourir en 1783. La maison qu'il a dû rebâtir existe encore en partie; après avoir appartenu à M^{me} Récamier, elle est passée, en 1888, à M^{me} Bockairy. L'unique corps de logis est composé d'une façade à trois pavillons ⁽²⁾.

Georges Mareschal, premier chirurgien du roi avant La Peyronie (1703-1736), avait été seigneur de Bièvre-le-Châtel, que Louis XV érigea pour lui en marquisat. Il fut inhumé avec sa femme dans l'église. Son fils, comme lui maître d'hôtel du roi, venait de mourir en 1747, l'année même de la naissance du troisième marquis de Bièvre, célèbre par ses calembourgs et sa candidature

de La Martinière, le ressort des lieutenants du Premier Chirurgien, souvent appelés plus simplement lieutenants de chirurgie.

Foubert, lieutenant du Premier Chirurgien à Paris et trésorier de l'Académie de Chirurgie, mourut le 16 avril 1766. La Martinière fit présent à sa veuve de la moitié de la somme qui lui revenait pour la lieutenance devenue vacante. L'autre moitié paya les frais de réception de deux candidats qui avaient obtenu cette préférence au concours et l'avaient encore justifiée par la distinction avec laquelle ils avaient passé leur licence.

(1) Louis-Philogène Brulart, marquis de Puysieux (1702-1770), colonel d'infanterie, ambassadeur à Naples et plénipotentiaire au Congrès de Bréda en 1746, plus tard ministre des affaires étrangères.

(2) La Martinière possédait, aux Roches, paroisse de Bièvre, une autre maison léguée par lui avec ses dépendances et tous ses meubles à M^{me} Souhaité, sa femme de charge, qui lui survécut jusqu'en 1810.

Il avait, dans sa maison de Bièvre, une chapelle où les capucins de Meudon

malheureuse à l'Académie Française. Le voisinage de Versailles avait engagé La Martinière, après Mareschal, à établir à Bièvre sa résidence champêtre. Sa maison ne doit point être confondue avec le château seigneurial toujours en la possession de la famille Mareschal.

Si La Martinière allait parfois à Bièvre par délassement, plus souvent peut être les séances de l'Académie de Chirurgie, et surtout la lutte engagée contre les médecins, l'amenaient à Paris; il y avait acheté une maison située rue de la Sourdière (1). C'est là que le vigoureux athlète du corps de saint Cosme se mettait en rapport avec ses conseillers pour formuler ses revendications contre les disciples de saint Luc (2).

L'éloignement de son lieu d'origine semble lui avoir fait considérer Bièvre comme une seconde patrie. Il repose dans le cimetière de cette paroisse et l'humble pierre qui recouvre ses cendres a été jusqu'à ce jour respectée par la reconnaissance publique. La Martinière y fut pour

faisaient dire la messe. Il leur donnait 250 livres, le desservant de la chapelle avait en outre 72 livres.

Cette maison avait un assez nombreux personnel :

M^{me} Souhaité gagnait 600 livres. Les appointements d'une servante nommée Madeleine, ne nous sont pas connus.

Alleaume, cuisinier en chef, qui passa en 1783 au service de Monsieur, avait 734 livres. Denys était aide de cuisine.

Martin Berton, laquais, chargé, à la mort de son maître, de la garde des scellés, touchait 250 livres.

Servan était postillon, Bourgeois jardinier, Martinet vigneron.

Il y avait enfin deux valets de chambre, Pied de la Motte et Compagnot.

Lasalle, valet de chambre, et sa femme, gardaient, en qualité de concierges, l'appartement du château de Versailles.

La maison de la rue de la Sourdière, à Paris, était occupée au même titre par Driancourt, valet de chambre, et sa femme.

Charles-Bénigne Sidoine, avocat en Parlement, était secrétaire de La Martinière au moment de son décès.

(1) Quartier Saint-Honoré, près la place Vendôme.

(2) Patron des médecins.

tous un bienfaiteur et un père. « Il occupait sans cesse les habitants pour les faire subsister sansoisiveté. L'hiver, saison où les travaux de la campagne se réduisent à peu de chose, il faisait distribuer de la nourriture aux indigents. Il les habillait. Les malades recevaient en tout temps des secours par un chirurgien appointé, qui trouvait dans une pharmacie les remèdes qu'il jugeait à propos de prescrire. . . . »⁽¹⁾.

L'inventaire, fait à la mort de La Martinière, constate l'envoi récemment fait du drap nécessaire pour habiller *60 pauvres*.

(1) *Eloge*.

V

LA MARTINIÈRE, PREMIER CHIRURGIEN DU ROI

François de La Peyronie, qui avait succédé à Mareschal comme premier chirurgien du roi, en 1736, était mort en 1747. Outre La Martinière, l'opinion désignait comme aptes à cet emploi :

Morand ⁽¹⁾, qui fut chirurgien en chef de la Charité, chirurgien-major des Gardes Françaises et chirurgien en chef des Invalides, membre de l'Académie des sciences et secrétaire général de l'Académie de Chirurgie avec Louis ;

Bagieu, ancien chirurgien-major des armées, chirurgien-major des Gendarmes du roi ;

Et Quesnay ⁽²⁾.

(1) Sauveur-François Morand, né à Paris en 1697, mort dans cette ville le 21 juillet 1773, fils de J.-B. Morand, chirurgien en chef des Invalides.

(2) François Quesnay, le futur économiste de l'*Encyclopédie*, d'abord maître en chirurgie. Villeroy le prit à son service, il fut ensuite chirurgien ordinaire du roi qu'il accompagna dans l'expédition de Flandre en 1744. La goutte lui interdisant toute opération manuelle, il se fit recevoir en la dite année docteur en médecine, ce qui ne l'empêcha pas de conserver longtemps encore les fonctions de secrétaire perpétuel de l'Académie. Il combattit avec ardeur pour les chirurgiens dans la lutte contre la Faculté, et mourut en 1774.

La *Retenue de premier chirurgien du roi* pour La Martinière, est datée de Bruxelles, le 16 juin 1747. Le 29 du même mois, le successeur de la Peyronie prêta serment à l'abbaye de Parest, devant Chicoyneau, premier médecin du roi, contre lequel il allait bientôt soutenir les droits du corps de saint Cosme⁽¹⁾. Les lettres et le serment furent enfin enregistrés à la Cour des comptes, le 21 juillet 1747.

La Martinière devait payer à la succession du précédent titulaire 60.000 livres que Louis XV avait assurées par brevet du 13 juin 1741, à La Peyronie. Toujours à la date du 16 juin 1747, le roi donnait assurance pour semblable somme au nouveau Premier Chirurgien, soit qu'il mourût dans l'exercice de sa charge, soit qu'il s'en démit.

Le chef de la chirurgie eut à cesser ses fonctions de chirurgien servant par quartier qu'il occupait depuis 1728. Pierre-Léonard de Marlat en fut pourvu le 10 février 1748. Il dut en conséquence payer à La Martinière une somme de 1.200 livres.

Les lettres conférant la *noblesse* à La Martinière furent signées par Louis XV, à Versailles, en juin 1749⁽²⁾.

Le premier chirurgien était fait *Chevalier de Saint-Michel* avec dispense de la preuve de deux degrés d'extraction, le 24 novembre 1749. Enfin, le 22 mai 1770, le roi lui concédait le titre de *Conseiller d'État*.

Nous avons voulu en finir une fois pour toutes avec cette longue série de promotions,

Peu de jours avant sa mort, le 18 avril 1747, La Peyronie avait fait ou plutôt signé son testament.

(1) Patron des chirurgiens.

(2) Ses armes étaient de gueules à la fasce de vair accompagnée de deux étoiles d'argent en chef et d'une rose de même en pointe.

Ecu timbré d'un casque de profil orné de ses lambrequins d'argent, d'azur et de gueules.

Il ne laissait à sa famille et à ses amis que des usufruits. Tout le reste était donné à la chirurgie.

François de La Peyronie, né à Montpellier, le 15 janvier 1678, avait étudié à Paris, puis était revenu au pays natal où il fut chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Saint-Éloi et démonstrateur d'anatomie.

Ce fut là que Villars le prit, en 1704, pour l'emmener avec lui dans les Cévennes, à titre de chirurgien-major. Retourné à Paris, en 1714, pour soigner le duc de Chaulnes, le futur premier chirurgien y poursuivit le reste de sa carrière.

Montpellier ne fut point oublié dans ses générosités testamentaires. La compagnie des chirurgiens obtenait deux maisons dans la grande rue de la ville; le donateur voulait que ces maisons fussent démolies et qu'on élevât sur leur emplacement un amphithéâtre semblable à celui de Paris, 100.000 livres étaient léguées pour sa construction.

Il assignait, en outre, un revenu pour cinq démonstrateurs et cinq adjoints, qui devaient donner des leçons dans cet amphithéâtre. Des legs aux hôpitaux de Montpellier avaient pour condition de fournir des cadavres pour les dissections.

Paris fut bien plus richement doté encore. La Peyronie donnait au Collège des chirurgiens de la capitale du royaume, sa bibliothèque, un fonds pour l'augmenter et la terre de Marigny, dont les revenus devaient être consacrés à un prix annuel consistant en une médaille d'or de 500 livres représentant à perpétuité Louis XV, et à des jetons de présence à distribuer à chaque séance aux quarante académiciens composant le *Comité*; en outre, mille livres étaient données pour deux cours d'accouchement, l'un pour les élèves de chirurgie, l'autre pour les sages-femmes. Il y avait enfin des émoluments pour cinq adjoints

aux cinq démonstrateurs royaux, pour le secrétaire de l'Académie et le bibliothécaire,

C'est le plus grand acte de libéralité dont l'histoire de la chirurgie fasse mention.

L'événement était fort heureux pour le successeur de La Peyronie. L'Académie de Chirurgie, qui jusque là, ne s'était soutenue que par son propre zèle et par le seul amour de la science, allait se trouver largement dotée et subventionnée.

La terre et seigneurie de Marigny, située dans l'élection de Château-Thierry, généralité de Soissons, paroisse de Vitry-le-François, dans la Brie, était le gage principal des legs faits à Paris. Le château était une résidence quasi royale que Louis XV allait ériger en marquisat en faveur de M. de Vandières, frère de M^{me} de Pompadour, le 14 septembre 1754⁽¹⁾. La Peyronie l'avait démeublé et converti en une sorte d'hôpital pour les indigents.

Par sentence du 29 août 1747, le Châtelet de Paris ordonna la délivrance des legs. Cette sentence fut confirmée le 18 juillet 1748 ; le collège des chirurgiens prit possession du château le 26 août suivant. Il en confia l'administration à deux de ses membres, qui s'acquittèrent fort mal de leur mission. La terre ne produisait plus qu'une somme insuffisante pour remplir les intentions du donateur.

Dans ces conditions, le roi, à l'instigation de La Martinière, consentit à acheter le domaine pour 200.000 livres, en son nom personnel, à la condition que cette somme serait placée en rentes au profit du collège

(1) M. de Vandières était surintendant des bâtiments. Les Beaux-Arts lui doivent beaucoup ; ce fut lui qui fit faire les premiers rentoilages. Il fit acheter, pour 10.000 livres de rente, du nommé Picot, ce procédé de transport des peintures, alors absolument nouveau.

des chirurgiens, sans qu'ils pussent recevoir le remboursement du principal, si ce n'est en le replaçant aussitôt et en faisant un emploi assez solide pour acquitter dans toute leur rigueur les charges auxquelles la donation était assujettie.

En conséquence, le 22 septembre 1749, la vente de Marigny au roi fut autorisée par arrêt du Conseil d'Etat, et le 30 octobre 1750, Louis XV donna des lettres patentes confirmant cette acquisition faite par contrat des 20 et 21 octobre 1749, signé par La Martinière, Premier Chirurgien du roi, et les prévôts du collège des maîtres en chirurgie (1).

Louis XV devait 200.000 livres à Poisson, père de M^{me} de Pompadour, il lui donna Marigny contre quittance de cette somme en 1751.

Louis XV, très satisfait des services de son Premier Chirurgien, considérant la modicité des revenus de sa charge, lui avait accordé, par une décision du 11 décembre 1747, confirmée par une autre décision du 17 décembre 1750, un supplément de gages de 1.200 livres sur le trésor royal, que l'on voulut, plus tard, soumettre à la retenue du dixième, mais La Martinière, toujours jaloux de ses prérogatives, paraît avoir soutenu avec succès que ce supplément lui avait été donné sans aucune charge.

Le 28 avril 1748, à Paris, le Premier Chirurgien prit part à l'autopsie et à l'embaumement de Marie-Thérèse, fille du Dauphin et de Marie-Thérèse d'Espagne, décédée à Versailles, le 27 avril 1748, à 21 mois et 8 jours. On vit à cette occasion qu'il n'était pas plus disposé à céder aux

(1) De l'imprimerie de Laguette, imprimeur de l'Acad. roy. de Chirurgie, rue Saint-Jacques, à l'Olivier. Bibl. de l'Ecole de méd., 7279. Recueil factice des pièces et mémoires pour les maîtres en chirurgie de Paris contre la Faculté de Méd. depuis la déclaration du roy de 1748, t. 2.

prétentions plus ou moins justifiées de la *saluberrima facultas* qu'il ne devait l'être plus tard à celles des trésoriers. On ne lui présenta la plume qu'après que tous les médecins eurent signé. Le Premier Chirurgien, jugeant qu'il avait le droit de figurer immédiatement après le premier médecin, refusa de se conformer à cette formalité, et tous les autres chirurgiens, prenant fait et cause pour lui, firent de même, de sorte que l'acte ne reçut aucune signature de chirurgien.

L'attachement de La Martinière pour le Dauphin, dont il avait été le Premier Chirurgien avant Dulattier, l'appela de nouveau près de lui en 1752, lorsque ce prince fut atteint de la petite vérole. On connaît le touchant dévouement de la Dauphine, qui voulut rester près de son mari pendant toute la durée de cette dégoûtante et dangereuse affection (1).

Nous verrons plus tard La Martinière assistant de même Louis XV dans la variole qui fut sa dernière maladie. Les saignées, dont on gratifiait alors à peu près uniformément tous les malades, ne suffisent pas à expliquer la présence du Premier Chirurgien près du père et du fils. Nous avons vu que toute la Faculté était appelée même en cas de simple médecine. Il en était de même, à plus forte raison, dans les maladies sérieuses, et La Martinière, toujours dévoué, accourrait à la première alerte.

On sait que le 21 août 1755, le Dauphin eut le malheur de tuer à la chasse, en déchargeant son fusil, avant de rentrer à Versailles, Chambord, l'un de ses écuyers. Le coup avait atteint le haut du bras. Le roi amena La Martinière qui, d'accord avec plusieurs autres chirur-

(1) Le Dauphin avait épousé en seconde noces, en 1747, Marie-Josèphe de Saxe, dont il eut Louis XVI, Louis XVIII, Charles X, Clotilde, épouse de Charles-Emmanuel IV, roi de Sardaigne, et M^{me} Elisabeth.

giens réunis à la hâte, jugea toute opération impossible. Le blessé traîna pendant sept jours (1).

Le jour de l'attentat de Damiens (4 janvier 1757), La Martinière avait passé l'après-midi avec le roi, à Versailles ; à 4 heures, il était parti pour Trianon où Louis XV devait se rendre pour y séjourner jusqu'au 8. Il y était déjà arrivé lorsque le roi fut frappé en montant dans son carrosse.

L'étiquette royale était une fort belle chose. Le roi devant partir, on ne trouva plus de draps pour le coucher. On l'étendit sur ses matelas pendant qu'on allait en chercher chez Mme Dufour, nourrice du Dauphin. On appela Hévin, chirurgien de la Dauphine, qui commença par l'inévitable saignée. A 6 heures 1/2, La Martinière était revenu ; il suça, dit-on, la plaie et s'assura, en sondant, que le fer s'était arrêté sur une côte. Le froid était très vif ce jour-là, le roi avait pris deux redingotes, dont l'une de fourrure, ce fut ce qui le sauva. La Martinière reconnut à l'inspection de l'arme qu'elle n'avait pu être empoisonnée, il passa la nuit près du blessé et dès le lendemain rassura tout le monde. Le 15, le roi était complètement guéri (2).

La Martinière avait vainement assisté le Dauphin dans la maladie qui le conduisit au tombeau le 20 décembre 1765 (3).

Le sincère attachement et l'honnêteté du Premier Chirurgien avaient eu le même succès près du roi que près du grand écuyer. Il prit même involontairement l'habitude de lui parler avec une liberté qui tenait de la familiarité. C'était uniquement à Louis XV qu'il adressait ses suppliques dans ses différends avec la Faculté et pour tout ce qui concernait l'avancement de la chirurgie.

(1) *Journal de Barbier.*

(2) *Journal de Barbier.*

(3) Vomique.

Son ascendant sur le caractère faible et irrésolu du monarque était tel qu'il avait toujours réussi à le faire entrer dans ses vues. Louis XV savait seulement résister quand il s'agissait de ses plaisirs. La Martinière ne put faire congédier M^{me} Du Barry, la seule femme, disait le roi, qui lui fit oublier la soixantaine passée.

A cet âge, cependant, il est difficile de jouer impunément au jeune homme. Louis XV estimait que sa constitution, jusque-là si robuste, serait encore au niveau de cet autre caprice, et, comme La Martinière l'avait prévu, il sentit bientôt ses forces diminuer. Son ennui habituel devint une profonde mélancolie dont rien ne pouvait le tirer. La vieillesse arrivait avec son triste cortège d'infirmités ; le monarque devenait sourd, l'œil perdait son éclat.

Louis XV, lui-même, ne tarda pas à s'alarmer, il eut peur de la mort. Craignant surtout l'apoplexie, il demanda à La Martinière de coucher près de lui afin d'être prêt à tout événement. Une nuit, il avait rêvé qu'on le portait à Saint-Denis tout vivant dans son cercueil. Le Chirurgien s'efforçait d'éloigner cette pénible impression.

— C'est que, disait le roi, à force de rouler, le char s'use. Je crois qu'il est temps d'enrayer.

— Sire, répondit La Martinière avec sa franchise habituelle, vous feriez mieux de dételer.

— C'est dur, murmura Louis XV.

La Martinière fit encore preuve d'une grande fermeté lors de la dernière maladie, 26 avril 1774. M^{me} Du Barry n'avait cru qu'à une indisposition de peu de durée ; voulant maintenir plus aisément son influence sur l'esprit du malheureux vieillard, elle s'était décidée à le retenir à Trianon et à ne point prévenir la famille royale. On fut cependant bien vite informé à Versailles ; le Dauphin, désirant avec beaucoup de raison ramener le roi au

milieu des siens, se hâta de dépêcher le fidèle La Martinière, bien convaincu qu'il saurait résister aux cris et à la fureur de la favorite.

Tout se passa comme il l'avait prévu. Le soir du même jour, 28 avril, le roi était conduit à Versailles. Le 30, le Premier Chirurgien eut encore la pénible mission de déclarer au malade qu'il avait la petite vérole. Le 3 mai, la Du Barry était congédiée; le 7, Louis XV, obéissant aux derniers conseils de La Martinière, se décidait à recevoir les secours de la religion ⁽¹⁾; le 10, il expirait.

L'avènement de Louis XVI ne changea rien à la situation de La Martinière à la cour; bien que son élève Andouillé eût obtenu la survivance dès le 3 avril 1760, il voulut conserver ses fonctions pendant les quelques années qui lui restaient à vivre. Son rôle n'était pas fini. C'est grâce au nouveau roi que la nouvelle école de chirurgie sera bâtie et que La Martinière fondera près d'elle un hôpital de perfectionnement ⁽²⁾.

(1) Un bulletin médical du dit jour existe encore, portant, entre autres, la signature de La Martinière.

(2) La Clinique.

VI

SAINT LUC ET SAINT COSME

Le règne de Louis XIV fut un âge de fer pour la chirurgie. Les chirurgiens lettrés ou de robe longue se trouvant en trop petit nombre, avaient commis l'impar-donnable imprudence de se réconcilier avec les barbiers-chirurgiens ou de robe courte, en 1655.

Dès lors, la chirurgie, dégradée par son association avec des artisans, fut exposée à tout le mépris qui devait suivre une aussi indigne alliance. Un arrêt solennel la dépouillait de tous les honneurs littéraires en 1660. On n'exigea plus des chirurgiens jurés le titre préalable de maître ès-arts. Le Français, jusque-là réservé aux aspirants *Fraters*, fut la seule langue employée dans les cours. La Faculté, toujours prête à rabaisser le corps de saint Cosme, s'empressait d'initier aux grandes opérations les barbiers-chirurgiens, jusque-là confinés dans la petite chirurgie ou chirurgie ministrante, dite en latin *tonstrina*, des *tonsores*.

En outre, les chirurgiens renouvelaient tous les ans, à la saint Luc, le serment d'obéir à la Faculté et de

n'invoquer aucune autre aide que celle d'un docteur ou licencié du corps médical, de n'administrer aucune médecine altérate, confortative ou *laxative*, de s'en tenir, en un mot, à l'opération manuelle. La Faculté prenait part à l'enseignement et aux examens et, pour mieux établir la sujexion, allait jusqu'à percevoir une redevance sur chaque chirurgien.

La chirurgie comptait, cependant, encore à son actif un certain nombre d'hommes éminents; plusieurs d'entre eux figurèrent avec honneur à l'Académie des sciences, fondée en 1666. C'est aux constants efforts de ces maîtres de l'art, humiliés d'être confondus avec les *tonsores* que la chirurgie devra son rétablissement.

Un édit de 1671, réorganisant l'École royale de Chirurgie du Jardin des Plantes, contribua, dans une certaine mesure, à maintenir l'enseignement. Louis XIV, effrayé sans doute des tristes résultats de la fusion des chirurgiens jurés et des barbiers-chirurgiens, excluait des chaires de cette école les docteurs en médecine qui en avaient été chargés jusque-là, et les remplaçait par des chirurgiens. Ce fut au Jardin des Plantes que le célèbre Dionis (1) professa l'anatomie.

François Félix de Tassy avait réuni sur sa tête, en 1668, les fonctions de premier chirurgien et de barbier du roi. Charles-François Félix, son fils, qui lui succéda vers 1686, fit un règlement pour le corps entier (2), dont l'observation fut ordonnée par arrêt du 2 août 1699, confirmé par lettres patentes du mois de septembre suivant, enregistrées au Parlement le 3 février 1701.

(1) Pierre Dionis, mort en 1718, auteur d'une anatomie, d'une chirurgie et d'un traité des accouchements, fut attaché à Marie-Thérèse, femme de Louis XIV, au Dauphin et à plusieurs princes du sang.

(2) C'est-à-dire pour les chirurgiens jurés, les barbiers-chirurgiens et les chirurgiens-barbiers.

Charles Félix avait été attaché à divers hôpitaux tant militaires que civils, il fut anobli.

L'église de Saints-Cosme-et-Damien, dans laquelle avait été érigée, en 1255, la Confrérie des Patrons de la Chirurgie, était située au coin de la rue des Cordeliers (1) et de la rue Laharpe; près d'elle se trouvait l'École de chirurgie (2).

En 1691, Charles Félix y fit construire un vaste amphithéâtre pour les démonstrations. La porte était ornée d'un ordre ionique avec quelques sculptures.

On lisait, au-dessus, ce distique de Santeuil :

*Ad cœdes hominum frisca amphitheatra patebant,
Ut discant longum vivere nostra patent (3)*

reproduite plus tard dans l'amphithéâtre de l'École de Saint-Cosme, rebâtie par La Martinière, devenue, à la Révolution, l'École de santé de Paris.

Georges Mareschal, chef de la chirurgie et barberie du royaume, après Charles Félix (1703-1736), fit ajouter aux constructions de son prédécesseur un autre bâtiment avec une vaste salle (1707-1710) (4). Toutefois, ce ne fut qu'après la Régence que la chirurgie commença à relever la tête.

En 1724 (5), cinq démonstrateurs *subventionnés par le*

(1) Aujourd'hui rue de l'École de Médecine.

(2) Ou collège de Saint-Cosme; une école de dessin gratuite a été installée dans l'ancien amphithéâtre, sous Louis XVI.

(3) Sauval, *Hist. et recherches des antiquités de la ville de Paris*.

(4) *Hist. de Paris* de Dom Félibien et de Dom Lobineau.

Cette salle était destinée aux assemblées de Saint-Cosme et aux *consultations gratuites*. Sa porte se trouvait vis-à-vis l'entrée du grand amphithéâtre, le tympan portait cette inscription : *Consilio Manque*, devise des chirurgiens.

(5) Germain Brice. *Nouvelle descript. de la ville de Paris*, 8^e édition, 4 vol. in-12. Paris, Julien-Michel Gandon et François Fournier, 1725, t. III, 218).

(5) Lettres patentes de sept. 1724.

roi sont établis à l'École de Saint-Cosme pour l'enseignement de la théorie et de la pratique. La même année, deux chirurgiens choisis par Mareschal étaient envoyés à la Charité pour y soigner les pauvres (1).

A partir de 1730, les censeurs royaux, chargés d'examiner les livres relatifs à la chirurgie, sont pris dans le corps de Saint-Cosme.

La Peyronie, premier chirurgien du roi en survivance depuis 1717, avait puissamment secondé les efforts de Mareschal.

Jean-Louis Petit, démonstrateur de l'École de Saint-Cosme et censeur royal, qui fut le plus éminent représentant de la chirurgie sous Louis XV, s'était joint à eux. Tous trois obtinrent de Louis XV, le 18 septembre 1731, la fondation de l'*Académie de Chirurgie* dont J.-L. Petit fut le premier directeur.

La Faculté attaqua les lettres patentes autorisant la fondation de l'Académie, sous prétexte qu'elles n'avaient pas été soumises à son enregistrement, contre son droit. Ce fut le commencement de la fameuse lutte qui dura pendant toute l'administration de La Peyronie, chef de la chirurgie, de 1736 à 1747, et finit seulement au temps de La Martinière, en 1750.

La chirurgie, cependant, continuait à progresser malgré les efforts des suppôts de saint Luc. Une déclaration de Louis XV, du 23 avril 1743, obtenue par d'Aguesseau, reléguait les barbiers-chirurgiens et les chirurgiens-barbiers dans leurs infimes fonctions. Ils durent désormais s'en tenir à la petite chirurgie. On ne vit plus sur leur boutique que le bassin *blanc*. Les barbiers-chirurgiens — jurés ou

(1) En conséquence, les frères de Saint-Jean-de-Dieu ou de la Charité qui avaient été autorisés, le 30 août 1721, à traiter, panser et médicamenter dans leur hôpital de la Charité, perdaient le droit d'exercer la chirurgie.

de robe longue — eurent seuls droit au bassin *de laiton*.
Cette fois la séparation était définitive.

Pour obtenir le titre de maître en chirurgie, il fallait, à *Paris*, produire le diplôme de maître ès-arts. Tous les honneurs littéraires et universitaires furent rendus au Collège de Saint-Cosme et, comme à la Faculté, les cours se firent en latin. Antoine Louis tint à honneur de composer le premier sa thèse dans la langue universitaire (1749).

Nouvel émoi de la Faculté atteinte dans ses prétdentes prééminences sur le corps de saint Cosme et qui perdait le tribut jusque-là indûment perçu sur la chirurgie.

La Martinière avait succédé à La Peyronie en 1747, la lutte se poursuivait à grand fracas devant les tribunaux. Le nouveau chef de la chirurgie devint un intractable procédurier, l'émancipation définitive du corps de saint Cosme fut son œuvre, elle assura les progrès de la chirurgie jusqu'au jour où la Révolution réconcilia enfin les frères ennemis pour le plus grand bien de l'humanité.

Le Premier Chirurgien avait trouvé dans Chicoyneau, premier médecin du roi, un rival digne de lui; c'était la même fougue, le même tempérament (1). De part et d'autre, mémoires et factums se succédaient à l'envi. Les suppôts de saint Luc produisirent « d'immenses volumes ». Plusieurs de ces pièces sont signées de Martinenq, doyen de la Faculté de Médecine de Paris, de

(1) François Chicoyneau, né à Montpellier en 1672, mort en 1752, fils de Michel Chicoyneau, chancelier de la Faculté de Montpellier, avait été lui-même chancelier de cette faculté et s'était illustré pendant la peste de Marseille.

Il devint le gendre de Chirac et fut après lui premier médecin de Louis XV, de 1732 jusqu'à son décès. Il suivit pendant tout ce temps le roi dans ses campagnes. Chicoyneau, sans doute comme premier médecin, était surintendant général des eaux, bains et fontaines minérales et médicinales du royaume.

Combalusier (1), de Procope (2), etc. Malgré leurs efforts, le sentiment public se montrait favorable aux chirurgiens toujours en progrès depuis un demi-siècle, lorsque la Faculté demeurait stationnaire. L'abbé des Fontaines, Lemercier, La Mettrie, d'autres encore, combattaient pour eux. Girodat, qui avait été déjà l'avocat de La Peyronie, continua à signer les *mémoires* du Collège de Saint-Cosme, qu'il rédigeait sous les yeux de La Martinière. Il y en eût même, qui furent donnés sous le seul nom du Premier Chirurgien (3).

Le 12 avril 1749, intervint un premier arrêt du Conseil d'État au sujet de ces longues contestations. Le triomphe du Collège de Saint-Cosme ne devint définitif qu'après un autre arrêt du 4 juillet 1750, portant règlement entre la Faculté et les maîtres en l'art et science de chirurgie de Paris.

La dernière trace de la sujexion disparut en 1770. Le 19 juin de cette année, Louis XV, à l'instigation de La Martinière, signait une déclaration par laquelle le Premier Chirurgien devait désormais prêter serment entre les mains du roi et recevoir ensuite le serment des chirurgiens ordinaires, des chirurgiens servant par quartier, des chirurgiens de la famille royale et du premier prince du sang, lorsque, jusque-là, chacun de ces serments avait été prêté devant le premier médecin.

Débarrassé des barbiers-chirurgiens et de la Faculté,

(1) François de Paule Combalusier, docteur en médecine de l'Université de Montpellier, licencié de la Faculté de Paris.

(2) Michel Coltellini, dit Procope Couteau, né à Paris en 1684, quoique docteur régent de la Faculté de médecine de Paris, s'était surtout livré à la littérature; il mourut en 1753. Son père, italien d'origine, avait fondé le café Procope.

(3) On trouve à la Bibliothèque nationale et à la Bibliothèque de l'École de médecine, la collection complète de tous ces imprimés dont il nous a paru inutile de donner de nouveau la nomenclature. (V. les cat. impr.).

La Martinière attaqua les frères de la Charité qui continuaient à faire au corps de Saint-Cosme une sérieuse concurrence, quoique l'exercice de la chirurgie leur eût été interdit en 1724.

Le Premier Chirurgien publia contre eux un premier mémoire en 1757. Les Charitains répondirent, La Martinière répliqua, il en fut ainsi pendant plusieurs années et la Faculté ne laissa pas échapper cette occasion d'intervenir encore. La lutte gagnait la province (1), il était temps d'en finir, une Déclaration royale, donnée à Marly le 20 juin 1761, régla l'exercice de la chirurgie dans les maisons des frères de Saint-Jean-de-Dieu.

Le 8 janvier 1762, le Collège de Saint-Cosme dénonçait vainement de nouvelles contraventions des Charitains. Ils continuèrent à pratiquer tacitement, surtout en province, et l'on peut dire, à leur excuse, qu'il ne s'y trouvait pas toujours un nombre suffisant de chirurgiens instruits, tandis que beaucoup de frères étaient fort habiles.

De leur côté, les chirurgiens, à peu près seuls dans les campagnes, pratiquaient ouvertement la médecine et l'on eût condamné beaucoup de malades à mourir sans secours, surtout en temps d'épidémies, si l'on eût songé sérieusement à les en empêcher, mais la Faculté laissait partout assez volontiers à leur charge les maladies *populaires* et autres affections désagréables à soigner.

La *Société royale de médecine* fut enfin fondée en août 1778 (2). Ce n'était point, comme on pourrait le

(1) Dès 1751, Dulattier, maître en chirurgien de Paris, ancien chirurgien des Dames de France, à Fontevraud, fixé à Fontenay-le-Comte, en Bas-Poitou, se plaint de la concurrence désastreuse des frères de la Charité, qui font toutes les opérations. V. ma notice sur *Henry Audouin de Chaignebrun*. (Bull. de la Soc. de stat. des Deux-Sèvres, 1-3-1888, tirage à part).

(2) La Faculté, toujours routinière et entichée de ses prérogatives, vit d'un

croire, une association analogue à celle que les chirurgiens avaient établie, dès 1731, sous le nom d'Académie. Une assemblée et conférence de médecins avait commencé à se réunir, pour s'occuper des épidémies, au mois d'avril 1776, les lettres patentes de 1778 l'érigaient en société royale, sous la présidence du premier médecin et de ses successeurs, nommés inspecteurs généraux des épidémies. La nouvelle société ne se proposait encore que l'étude des maladies épidémiques et des épizooties (1).

Bien qu'il y eût urgence à aviser promptement, les travaux de la compagnie ne furent définitivement réglés que par un arrêt du Conseil du 24 avril 1786. Le nombre des médecins résidant dans les campagnes s'était notablement accru ; cependant la société royale dut souvent invoquer l'aide des humbles chirurgiens.

Déjà, le *mur d'airain* que La Martinière avait voulu élever entre Saint-Luc et Saint-Cosme, sans trop de souci des malades (2), menaçait ruine, et l'on pouvait prévoir le temps peu éloigné où les deux corps, oubliant leur longue rivalité, se résoudraient enfin à fusionner.

fort mauvais œil la fondation de la Société royale de médecine. Elle ne devait cependant s'en prendre qu'à son incurie, et l'établissement de l'Académie de chirurgie avait été dans le temps une leçon dont elle eut dû profiter. Dans cette nouvelle occasion, ses démarches furent accueillies avec un dédain très justifié et tout se fit sans elle et hors d'elle.

(1) Elle ne tarda pas à élargir son cadre.

(2) Le mot est, croit-on, de d'Aguesseau répondant à La Martinière à propos du fameux mur : « Mais où mettez-vous les malades ? »

VII

ECOLE DE PARIS

Le bruit de la lutte engagée contre la Faculté a trop fait oublier l'action décisive exercée par La Martinière sur l'organisation de l'enseignement de la chirurgie. Nous l'avons déjà vu veiller à la stricte exécution, tant à Paris qu'à Montpellier, des dernières volontés de son prédécesseur.

La Peyronie, cependant, n'avait pas tout prévu ; bien d'autres utiles créations devaient être l'œuvre du nouveau chef de la chirurgie.

Ce fut en 1751 que La Martinière fonda l'*École pratique*, destinée à initier les élèves aux dissections et au manuel opératoire. Faute d'emplacement près du Collège de Saint-Cosme, on loua un lieu commode, rue de la Pelleterie, sur le bord de la Seine⁽¹⁾.

Un homme dévoué, comme il y en avait tant alors, Houstet, autrefois chirurgien-major des armées, premier chirurgien du roi de Pologne et directeur de l'Académie de chirurgie, reçut le titre purement honorifique d'Inspec-

(1) Dans la cité, vers le Marché aux fleurs.

teur des Écoles de chirurgie et, quoique déjà vieux, consentit à venir chaque jour dans ce lieu perdu pour y surveiller les exercices. Voulant faire plus encore, il fondait 4 médailles d'or de 100 livres l'une, destinées à être distribuées chaque année aux élèves les plus méritants.

La Martinière, de son côté, dotait l'École pratique de deux chaires de professeurs établies à ses frais, aux appointements de 500 livres chacune.

Le 19 mars 1760, parut un règlement pour les professeurs et les étudiants de l'École de Paris. Il donnait au premier chirurgien le droit de juridiction et d'inspection ; à lui incombaient encore la présentation des maîtres que le roi nommait ensuite aux places de professeurs démonstrateurs. Il avait enfin à veiller à ce que chacun d'eux accomplît exactement ses fonctions.

Le 26 juillet 1762, Louis XV signait un brevet de professeur spécial pour les *maladies des yeux* à l'École de chirurgie, en faveur de Louis-Florentin Deshais-Gendron, maître en chirurgie et chirurgien de l'Hôtel-Dieu.

En mai 1768, le roi donnait des lettres patentes concernant le Collège de chirurgie.

Le 29 novembre 1769, d'autres lettres patentes attribuaient à La Martinière une somme de 3,000 livres qu'il pouvait distribuer à sa volonté, en récompense des travaux relatifs aux progrès de l'art, en encouragements et en frais de réception des sujets qui mériteraient d'être aidés.

Par un édit de décembre 1774, Louis XVI fondait, à l'École de chirurgie, une chaire de *Chimie chirurgicale*.

Des lettres patentes des 5 janvier et 5 juin 1783, créaient dans ladite école un cours de *Botanique* confié au professeur de chimie, aux mêmes gages et appointements, sauf par la suite à désunir ces deux cours si l'on

s'apercevait que l'enseignement souffrit de leur réunion.

La Martinière, s'ingéniant toujours à favoriser, par tous les moyens qui s'offraient à son esprit, l'avancement de la chirurgie, obtenait encore par ses pressantes sollicitations, la fondation de la *Clinique*.

Cet établissement devait être exclusivement consacré à des indigents atteints d'affections chirurgicales graves et extraordinaires. Il était, en un mot, destiné à faciliter les progrès de la science chez les maîtres comme chez les élèves.

L'édit précité de décembre 1774 créait dans le Collège de Saint-Cosme un hôpital de *six lits* avec une dotation de 7.000 livres de rente. Le Premier Chirurgien était chargé de l'inspection.

Le 7 juillet 1782, furent données des lettres patentes nommant des commissaires pour acquérir, au nom du roi, moyennant 92.400 livres, par contrat à passer devant M^e Momet, notaire à Paris, une maison, rue des Cordeliers, qui devra être réunie, à perpétuité, à l'hôpital établi par l'édit de décembre 1774 et sur l'emplacement de laquelle seront établis les lits de fondation.

Les lettres patentes déjà mentionnées des 5 janvier et 5 juin 1783 concernent surtout ledit hôpital ; elles rappellent l'édit de 1774 et l'acquisition qui en fut la suite, à laquelle ont voulu contribuer diverses personnes, notamment *La Martinière*, *six nouveaux lits* sont fondés par le roi.

Le 19 juillet 1783, elles furent transmises à l'Académie par le Premier Chirurgien qui, dans une lettre personnelle, manifestait son intention de fonder, *en son propre nom*, 10 autres lits.

Enfin, le 14 août 1783, La Martinière faisait, dans ce but, par devant M^e Momet, une donation de 10.222 livres

de rente annuelle sur le domaine, aides et gabelles, aux administrateurs de l'Académie royale et de l'Hospice de chirurgie, à compter du jour de son décès.

Nous avons déjà dit que sa générosité envers le nouvel hôpital fut plus grande ; en voici une autre preuve. A la mort du Premier Chirurgien, Gondoin, architecte de l'École de chirurgie, réclamait à la succession 3.331 livres pour différentes constructions et réparations à la maison joignant le Collège de chirurgie, *destinée à l'hospice*.

L'École avait beaucoup gagné à ces utiles créations. De toute l'Europe, on venait suivre les leçons de ses savants et habiles professeurs. Les bâtiments élevés au commencement du siècle ne suffisaient plus à un tel concours ; il fallut songer à les reconstruire.

Cette fois encore, Louis XV accueillit favorablement la requête de son premier chirurgien. Les lettres patentes du 29 novembre 1769, dont nous avons déjà parlé, relatent l'acquisition de divers bâtiments destinés à être réunis à ceux du Collège et de l'Académie de chirurgie.

Le roi rappelle que le 7 novembre 1769, il a autorisé l'acquisition du *Collège de Bourgogne* ⁽¹⁾ et de quatre maisons, pour y placer l'École, l'Académie et la Bibliothèque, due, pour la majeure partie, au legs de La Peyronie.

Le 15 novembre 1773, parurent d'autres Lettres de Louis XV, portant confirmation de la vente d'une autre maison sise rue des Cordeliers, appelée l'Hôtel du Havre, dépendant encore de l'ancien Collège de Bourgogne, et de sa donation à l'École de chirurgie projetée.

Louis XVI tint à honneur d'en poursuivre l'exécution ; ce fut lui qui posa la première pierre le 14 décembre 1774.

(1) Ce collège avait été réuni à Louis-le-Grand.

Au-dessus de la porte d'entrée de la nouvelle École de chirurgie, un bas relief représentait Louis XV entre la Sagesse et la Bienfaisance, accordant des priviléges à l'École de chirurgie dont le génie des arts lui présentait le plan.

Les bâtiments élevés sur l'emplacement de l'ancien Collège de Bourgogne, sont dûs à l'architecte Gondoin.

Dès l'année suivante, l'Académie put prendre possession de la grande salle. La cérémonie d'inauguration eut lieu le 27 avril 1775, elle fut présidée par La Martinière. Louis, secrétaire perpétuel, prononça le discours d'usage, dans lequel il retraca les bienfaits du feu roi envers la chirurgie.

La nouvelle École fut ouverte en 1776 ; le 31 août de la même année, la première thèse y fut soutenue (1).

Le grand amphithéâtre avait été décoré des bustes de La Peyronie et de La Martinière, dûs au ciseau de Lemoine et donnés par Houstet.

Gondoin publia, en 1780, chez Pierres (2), la description des *Écoles de chirurgie* qu'il venait de bâtir. Le frontispice offre une eau-forte de Gibelin, représentant un socle de statue sur lequel on lit :

« A l'immortelle mémoire de l'humanité de Louis XV et de la bienfaisance de Louis XVI, Germain-Pichault de La Martinière, Premier Chirurgien. »

(1) La chapelle était dans l'aile droite, la loge du concierge a remplacé la sacristie. La salle qui sert de vestibule au cabinet du doyen avait reçu deux lits de femmes ; quatre lits d'hommes étaient installés dans les bureaux actuels et le cabinet du secrétaire de la Faculté. Ces six lits avaient été fondés par Louis XVI, en décembre 1774, et destinés, comme on s'en souvient, à des indigents atteints d'affections graves et extraordinaires. La salle des thèses actuelle était l'amphithéâtre destiné aux cours d'obstétrique pour élèves sages-femmes, le vestiaire des professeurs, le laboratoire de chimie.

(D^r A. Corlieu. L'ancienne Faculté de Paris, p. 184).

(2) In-f^o, Paris.

Le temps agrandit les lettres de cette inscription avec sa faux. Au-dessous, on trouve ce vers :

« Le temps, qui détruit tout, agrandira leurs noms ».

A la page suivante est une dédicace à Germain-Pichault de La Martinière.

Les collèges de Saint-Luc et de Saint-Cosme, considérés comme corporations, furent supprimés par la loi du 18 août 1792. La médecine civile ne se recrutant plus et les chirurgiens manquant aux armées, la Convention réorganisa l'enseignement à Paris, Montpellier et Strasbourg (14 frimaire an III-4 déc. 1794). Chaussier, appelé par Fourcroy, fournit le plan de l'organisation nouvelle. Les trois *Ecoles de santé* reconnues réunirent les frères ennemis, il n'y eut plus de scission entre la médecine et la chirurgie.

L'École de santé de Paris fut établie dans les « magnifiques bâtiments de l'ancienne école de chirurgie. » Les livres légués par La Peyronie avaient été installés dans la longue galerie élevée sur le portique. On y réunit les 15,000 volumes de l'ancienne Faculté de médecine auxquels vint s'ajouter la bibliothèque de la société royale de médecine. Cette triple collection fut transportée en 1800 dans l'aile gauche des bâtiments, au-dessus du petit amphithéâtre⁽¹⁾. Elle est aujourd'hui placée dans un nouveau bâtiment en bordure du boulevard Saint-Germain. La galerie du portique a été consacrée au musée Orfila⁽²⁾. Le 19 thermidor an V (7 août 1797), l'École

(1) Le petit amphithéâtre était destiné aux actes publics ; au-dessus, se trouvaient la salle de l'Académie, les archives et l'administration.

Entre le grand et le petit amphithéâtre, une petite salle contenait 4 tables pour les dissections. (Corlieu, L.-C.).

(2) Anatomie, matière médicale, appareils, etc. Ce musée occupe en outre, dans l'aile droite, les anciens logements du bibliothécaire et de l'inspecteur des écoles.

pratique, de nouveau créée, éleva ses pavillons sur l'emplacement du couvent des Cordeliers dont l'antique chapelle logea plus tard le musée Dupuytren (1).

Le règlement de 1794 avait prévu la fondation d'un hôpital de perfectionnement analogue à celui qui avait été créé par La Martinière. On y renonça bientôt. Il existe en Allemagne des hôpitaux semblables, et leur utilité est universellement reconnue.

En 1808, les Écoles de santé prirent le nom de Facultés de médecine.

Les bustes de La Peyronie et de La Martinière ornent encore le grand amphithéâtre de l'École de Médecine de Paris dont ils rappellent la destination première.

(1) Pathologie.

VIII

ÉCOLES DE MONTPELLIER, TOULOUSE, BORDEAUX,
TOULON, ORLÉANS, ROUEN, TOURS, NANCY, LYON,
MARSEILLE, RENNES, NANTES, BESANÇON, LILLE.

Hors de Paris, La Martinière fit reconnaître sa juridiction dans les écoles de chirurgie déjà existantes, d'autres furent par lui fondées ; pour toutes, il s'efforça d'établir une réglementation uniforme.

Quatre professeurs avaient été créés au collège de Saint-Cosme de *Montpellier* par lettres patentes du 21 avril 1741. On sait que La Peyronie, promoteur de cette sage mesure, devait lui léguer en mourant des fonds pour la dotation de cinq démonstrateurs et de cinq adjoints et 100,000 francs pour la construction d'un amphithéâtre sur le modèle de celui de Paris, à élever sur l'emplacement des maisons par lui données. Le 23 juin 1759 et le 1^{er} mai 1763 parurent divers règlements pour cette école. Le 9 novembre 1770, Louis XV donnait des lettres patentes pour son organisation définitive.

La Martinière ne rencontrait pas toujours des dispositions favorables.

Le 24 février 1730, une école de chirurgie s'était organisée à *Toulouse*. Une déclaration du roi concernant la chirurgie y avait trouvé une vive opposition de la part d'un sieur Frontin et de ses adhérents, qui s'opposaient à son enregistrement. Frontin avait même répandu des mémoires contre *La Martinière*. Exilé à vingt lieues de *Toulouse*, il n'avait obtenu d'y rentrer qu'en 1752.

Des lettres patentes étaient données le 13 avril 1753 à la communauté des maîtres en chirurgie, leurs statuts furent approuvés par d'autres lettres du 17 septembre 1754.

En 1765, la communauté reconnaissante fit frapper des jetons de présence portant au revers les noms de Louis XV et de *La Martinière*. On voyait sur l'autre face l'amphithéâtre que la société de chirurgie venait de bâtir à ses frais.

La municipalité, désireuse d'encourager les études, avait fondé des prix décernés chaque année en septembre aux élèves.

La Martinière éprouva des difficultés plus sérieuses à *Toulon*. Le 3 février 1754, une Déclaration avait établi dans cette ville quatre démonstrateurs royaux de chirurgie. Leurs émoluments, fixés à 300 livres, restaient à la charge des habitants. Les cours étaient publics et gratuits, les assistants ne devaient porter ni cannes, ni épées, ni bâtons. Il était enjoint aux juges et aux directeurs de l'hôpital de fournir des cadavres du 1^{er} octobre au 1^{er} avril.

A ses débuts, l'école avait été accueillie de tous avec faveur, mais, dès l'année suivante, les consuls se montrèrent mal disposés. Ils disaient l'école inutile à cause du voisinage de *Montpellier* et par suite peu fréquentée. Le Premier Chirurgien, voyant avec peine l'école menacée, adressa un mémoire au comte de *Saint-Florentin* ⁽¹⁾ pour

(1) L. Phéypeaux, C^{te} de *Saint-Florentin*, alors ministre de l'Intérieur.

le prier de seconder les bonnes intentions de l'intendant et l'engager à faire de nouveaux efforts près des consuls pour obtenir la subvention requise ainsi qu'un local convenable. La résistance des consuls se prolongea encore malgré le succès des cours.

A *Lille*, les officiers municipaux, se fondant sur leurs priviléges et les clauses de la capitulation, s'étaient refusés à reconnaître la juridiction du Premier Chirurgien⁽¹⁾. Un arrêt du Conseil du 20 janvier 1770, suivi de lettres patentes du 6 avril de la même année, les obligea de s'y soumettre.

En 1772, des statuts conformes à ceux des écoles de Paris, Lyon, Bordeaux, Marseille, Montpellier, Toulouse, Rennes, Nantes, Tours, Rouen, Orléans, Nancy, Toulon et Besançon, et ne comprenant pas moins de 92 articles, furent donnés à l'école de Lille.

Le célèbre Lecat avait étudié la philosophie, les mathématiques et diverses autres branches des connaissances humaines avant de se livrer à la chirurgie.

En 1729, M. de Tressan, archevêque de Rouen, le prenait à son service ; deux ans après, Lecat obtenait au concours la place de chirurgien en chef de l'hôpital de Rouen : en 1734, il était reçu maître en chirurgie dans cette ville.

Lecat obtint pour ses travaux, notamment sur la lithotomie, divers prix de l'Académie, qui se l'associa comme correspondant. On lui doit la fondation, à Rouen, d'une Académie des sciences, belles-lettres et arts. Il fut anobli en 1762.

(1) Ce refus fournit au corps de Saint-Luc une nouvelle occasion de descendre dans la lice. Des réflexions du collège de médecine de Lille sur la nécessité de la subordination absolue des apothicaires et des chirurgiens aux médecins, où l'on fait voir le faux et le ridicule des nouveautés que le corps des chirurgiens cherche à établir à Lille, furent publiées dans cette ville en 1755. Il y eut réponse des chirurgiens et réplique de la Faculté.

Lecat professa à Rouen l'anatomie et la chirurgie dans un bâtiment qu'il avait aménagé à ses frais en amphithéâtre. On lui avait adjoint un démonstrateur royal. L'École de chirurgie de Rouen fut définitivement fondée en 1762 à la demande de La Martinière. Lecat continua à professer, la communauté des chirurgiens de Rouen choisit, à la pluralité des voix, quatre autres maîtres chargés de cours. Lecat mourut le 21 avril 1768. Il avait prié La Martinière de lui désigner un successeur auquel il destinait sa fille. Le Premier Chirurgien choisit le sieur David, qui fut bien accueilli de tous.

L'École de *Bordeaux* fut fondée le 8 septembre 1752. Les Lettres patentes obtenues par La Martinière sont du 10 août 1756, elles furent enregistrées au Parlement en vertu d'un arrêt du 9 juillet 1757. Le roi, à la date du 8 septembre 1760, nomma le sieur Raymond dit Lafourcade, inspecteur des Écoles de chirurgie de Bordeaux.

Des Lettres patentes avaient réglé l'établissement d'une École de chirurgie à *Orléans*, le 23 juin 1759, d'autres Lettres, du 2 septembre 1763, donnèrent à cette école de nouveaux statuts. L'article 12 en donnait l'inspection à La Martinière. Le 17 novembre suivant, Louis XV nommait professeur démonstrateur royal, Guillaume Abraham de la Croix, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu d'Orléans et lieutenant du Premier Chirurgien.

Cette école était composée dudit lieutenant titulaire de la présidence, de trois professeurs démonstrateurs pour l'anatomie, les opérations, les institutions chirurgicales, l'ostéologie, les maladies des os et les accouchements, de deux prévôts qui devaient changer tous les ans, d'un trésorier, du greffier du Premier Chirurgien du roi, et de trois maîtres en chirurgie de la ville.

Le Collège de chirurgie de *Tours* fut fondé, avec l'appui

du duc de Choiseul, sur la requête de La Martinière, par lettres patentes du 5 juillet 1766.

Cinq chaires y étaient créées : principes, ostéologie et maladies des os, opérations, anatomie, accouchements.

L'enseignement théorique se donnait à l'ancien cloître des Cordeliers, l'enseignement pratique à l'hôpital de la Charité. Toutefois l'école ne paraît avoir été pourvue de cadavres qu'à partir de 1769. Elle avait pour président le lieutenant de chirurgie, il était assisté d'un prévôt.

Un arrêt du Conseil du 7 mai 1779 avait chargé Moreau, démonstrateur d'accouchements, de faire un cours aux élèves sages-femmes de la campagne. Il professait à son domicile pendant les mois de mars et d'avril.

Par lettres patentes du 29 juin 1770, Louis XV fonda l'École de *Nancy*. Le 20 novembre 1771, parurent d'autres lettres, confirmant les statuts et règlements, en 74 articles. Cinq professeurs étaient nommés sur la présentation du Premier Chirurgien.

Nous n'avons plus de renseignements que pour l'École de *Lyon*, fondée sous Louis XVI par lettres patentes du 6 juillet 1775.

La Déclaration du 12 avril 1772 supprimait la forme des apprentissages comme peu en rapport avec la noblesse de la profession ainsi confondue avec les arts proprement mécaniques, et engageait les maîtres, partout où il y avait communauté, à former une école et à charger un ou plusieurs de leurs membres de donner des leçons publiques. Cette Déclaration réglait encore les études et les exercices des élèves.

La Martinière se proposait évidemment de créer des écoles assez nombreuses pour recevoir tous les élèves. Il eût voulu supprimer l'apprentissage chez des chirurgiens souvent incapables, et l'unique examen, soi disant passé

devant le lieutenant de chirurgie, qui en était le triste couronnement.

Il lui avait fallu, en 1760 ⁽¹⁾, fixer nettement le ressort de chaque lieutenant, afin d'empêcher des empiètements fort gênants pour les élèves et surtout pour les chirurgiens soumis à leur surveillance, il est vrai trop souvent illusoire, parce que les déplacements des lieutenants n'étaient pas suffisamment rétribués.

L'Édit du mois de septembre 1723 accordait aux lieutenants et à leurs greffiers l'exemption du logement des gens de guerre.

L'ordonnance du 25 juin 1750 y apporta des restrictions. La Martinière fit des représentations au roi, à la suite desquelles les priviléges antérieurs furent rétablis dans leur intégralité.

Les lettres patentes du 10 août 1756 portent que les maîtres en chirurgie seront considérés comme notables bourgeois au lieu de leur résidence, qu'ils pourront en conséquence être pourvus des offices municipaux, qu'ils seront exempts de la taille, de guet et de garde, des corvées et autres charges publiques et qu'ils ne pourront être compris dans les rôles des arts et métiers. Leurs élèves enfin ne seront pas assujettis au sort de la milice. Toutefois, ce privilège sera limité à *deux élèves seulement*, restriction destinée à diminuer le nombre exagéré des apprentis reçus par certains maîtres.

La maîtrise donnait lieu à de fréquents abus, il y fut pourvu par les lettres patentes du 31 septembre 1750 portant règlement pour l'agrégation des maîtres en chirurgie dans les villes du royaume. Aucun chirurgien ne put prétendre, à l'avenir, à cette agrégation qu'après avoir résidé

(1) Déclaration du 29 mars.

dix ans dans la ville et y avoir pratiqué la chirurgie.

Nul détail n'échappait à La Martinière. Saint-Luc et Saint-Cosme s'étaient trouvés d'accord pour obtenir la Déclaration de 1772 dont les dispositions avaient pour but de mettre un frein aux abus commis par les charlatans, opérateurs ambulants et autres aventuriers qui trompaient le public et lui présentaient des remèdes souvent pernicieux.

Il restait à codifier toutes ces dispositions, ce fut l'œuvre de Remi Leblond d'Olblen, avocat au Parlement, secrétaire du Premier Chirurgien, qui publia en 1772, un recueil des statuts, règlements, édits, arrêts et déclarations concernant les maîtres en chirurgie du royaume, dédié à Germain Pichault de La Martinière, conseiller d'Etat, chevalier de l'ordre du Roi, Premier Chirurgien de Sa Majesté, président de l'Académie royale de chirurgie, chef et garde des chartes, statuts et priviléges de la chirurgie du royaume.

IX

HÔPITAUX MILITAIRES

La Martinière n'oublia point qu'il devait à la chirurgie militaire ses premiers succès. Il voulut contribuer à son avancement et là, comme bientôt à l'Académie, nous le verrons encore se montrer vigilant administrateur et organisateur émérite.

Il trouva les hôpitaux militaires régis par une Ordonnance du 1^{er} janvier 1747, due à La Peyronie, devenue insuffisante.

L'Ordonnance du 4 août 1772 la modifia en partie. Elle créait une Commission permanente pour leur administration, sous les ordres du Secrétaire d'État au département de la guerre, composée d'un médecin en qualité d'Inspecteur général, de cinq médecins Inspecteurs et de deux chirurgiens aussi Inspecteurs. Les provinces frontières étaient divisées en cinq départements.

Une autre Ordonnance royale, du 2 mai 1781, était relative à un règlement pour ces hôpitaux. A cette date parut encore un autre règlement concernant les amphithéâtres des hôpitaux militaires de Strasbourg, Metz, Lille,

— 55 —

Brest et Toulon. Elle rétablissait dans les hôpitaux de Strasbourg, Metz et Lille, les amphithéâtres destinés à l'instruction des officiers de santé employés au service des troupes et créait des amphithéâtres analogues à Brest et à Toulon.

X

ACADEMIE DE CHIRURGIE

Louis XV donnait, le 2 juillet 1748, des lettres patentes confirmant la fondation de l'Académie de chirurgie.

La Martinière avait tout d'abord voulu maintenir le règlement établi par La Peyronie en 1742, mais, contrairement à son attente, l'émulation manquait dans la compagnie et les travaux languissaient.

Pensant avec raison que cet état d'inertie était dû à la constitution même de l'Académie, le nouveau chef de la chirurgie n'hésita pas à en modifier le règlement au commencement de 1751.

Quesnay venait de se démettre de ses fonctions de secrétaire et avait pris le titre de secrétaire vétéran. Il était remplacé par Morand qui prenait le titre de secrétaire perpétuel, Louis lui était adjoint pour les extraits.

Le 23 mars 1751, La Martinière réunit extraordinairement l'Académie sous sa présidence et fit donner lecture par Morand d'une lettre de d'Argenson annonçant à la compagnie qu'elle allait être régie par de nouveaux statuts. Le secrétaire perpétuel les lui transmettait sans retard.

Le roi rendait à l'Académie le droit de se recruter elle-même, elle désignerait désormais par un vote au scrutin les remplaçants appelés aux places vacantes.

Le Premier Chirurgien en restait le président né, deux des six officiers, le secrétaire et le trésorier, étaient perpétuels.

La 1^{re} classe était composée de 40 académiciens dits *Conseillers du comité*.

La 2^{me} de 20 académiciens appelés *Adjoints du comité*.

La 3^{me} des maîtres en chirurgie de Paris sous le nom d'académiciens *libres*.

On exigeait des académiciens des travaux pour passer d'une classe dans l'autre et même pour conserver leur place. Tout membre qui, au bout de deux ans, n'avait rien produit était considéré comme démissionnaire. Celui qui, sans excuse valable, n'assistait pas aux séances pendant trois mois de suite devait être aussi exclu de l'Académie.

La majorité, dédaignant ces sages prescriptions, ne se fit aucun scrupule d'élire les moins méritants. Il y eut même une cabale des maîtres en chirurgie de Paris dès le mois de juin suivant. Réunis sous la présidence de leurs doyen et sous-doyen, ils signèrent, au nombre de 112, une requête au roi demandant la suppression de la 3^{me} classe qui se serait confondue avec les deux autres. Ils voulaient encore que les places de *conseillers du Comité*, devenues muables, fussent soumises à l'élection de toute la compagnie.

Le 2 août 1751, l'Académie était réunie sous la présidence de Ledran ⁽¹⁾, Morand lui donna lecture d'une lettre du comte d'Argenson, datée du 9 juillet, notifiant le rejet de la requête et excluant tous les signataires, de l'Aca-

(1) François Ledran, 1685-1770, chirurgien consultant des armées, auteur de nombreux ouvrages sur la chirurgie, perfectionna plusieurs instruments.

démie et des assemblées de Saint-Cosme. La requête qui avait été imprimée, était supprimée.

Cette mesure rigoureuse, inspirée par La Martinière, eut les conséquences les plus heureuses. Quelques mois plus tard les maîtres en chirurgie signèrent un désistement remis à d'Argenson pour être soumis au roi, le 2 décembre, l'Académie était informée de la levée de l'interdiction.

Vers cette époque, Morand devint à peu près incapable de remplir ses fonctions de secrétaire perpétuel, et, bien que tout le travail retombât sur son adjoint, il ne s'en montrait pas moins fort exigeant à son endroit. Louis était à chaque instant obligé d'en référer au président qui s'efforçait d'apaiser Morand. Ce dernier consentit enfin à se démettre et Louis fut promu aux fonctions de secrétaire perpétuel.

Débarrassé de Morand, il vit encore son autorité souvent méconnue. Il lui fallait incessamment lutter contre des coteries, soit au sujet des élections, soit pour assurer un peu d'ordre dans les séances.

Louis, découragé par les attaques de plus en plus injurieuses de Valentin⁽¹⁾, avait voulu se démettre en 1772, il ne resta en fonctions que grâce aux encouragements de La Martinière. Le Premier Chirurgien sut lui rappeler fort à propos les ennuis qu'avait éprouvés leur ami J.-L. Petit, et le décida à se raidir comme il l'avait fait contre les difficultés.

Le 22 septembre 1750, le président de l'Académie royale de Stockholm proposa La Martinière, directeur de tous les chirurgiens des armées royales de France, comme membre honoraire, en raison de sa science et de ses

(1) Voy. Recherches critiques sur la chirurgie moderne avec des lettres à M. Louis, par Valentin, in-12, Amsterdam, 1772.

services et de l'avancement qu'il pourrait donner aux étudiants en médecine et en chirurgie en voyage. Le 13 octobre suivant, La Martinière fut admis en la forme ordinaire, c'est-à-dire sans vote. Le 21 avril 1751, il adressait à l'Académie de Suède, une lettre de remerciement, *en latin*.

Sous Mareschal et La Peyronnie, l'Académie de chirurgie n'avait eu que des associés régnicoles ; en 1751 elle voulut s'adjointre comme correspondant étranger l'illustre Gérard Van Zwiéten, né à Leyde en 1700, dont Marie-Thérèse avait fait son premier médecin, le président perpétuel de la faculté de médecine et de l'université de Vienne, le directeur général des affaires médicales de l'Empire, l'inspecteur des affaires médicales des armées, etc., etc.

L'Académie autorisa Morand à charger Choiseul-Stainville, ambassadeur à Vienne, de lui en faire la proposition. Stainville notifia, par une lettre du 27 octobre 1751, que le premier médecin de l'Impératrice s'était empressé d'accepter. Van Zwiéten fut élu par acclamation le 18 novembre.

Louis vécut jusqu'en 1792, il était encore secrétaire perpétuel lorsque La Martinière décéda, le 17 octobre 1783, après avoir présidé l'Académie pendant 36 ans. Louis lut son *Éloge* dans la séance du 22 avril 1784. Ami du défunt, il rappela avec émotion ses longs services et ses bienfaits.

XI

ŒUVRES CHIRURGICALES

La Martinière, au milieu de tant d'occupations absorbantes, n'eut guère le temps de rédiger des mémoires relatifs à la chirurgie, cependant M. Chéreau est allé trop loin en avançant qu'il n'a rien écrit (1). Après M. Edgar Sidaine, on peut citer diverses communications à l'Académie. Le Premier Chirurgien, toujours désireux de provoquer les progrès de l'art, transmit en outre avec un louable empressement à ses collègues, bon nombre de précieuses observations. On conçoit très bien qu'elles aient échappé aux recherches du savant bibliothécaire de l'Ecole de médecine, il est plus difficile de comprendre comment deux importants mémoires, publiés dans le recueil de l'Académie de Chirurgie et mentionnés dans les tables, n'aient pas été par lui relevés et l'on est d'autant plus en

(1) « La Martinière n'a laissé, à notre connaissance, aucun ouvrage de science et d'érudition. . . On n'a de lui que des *mémoires présentés au roi*, tendant à combattre les prétentions des médecins et à briser les chaînes dont on voulait encore asservir l'art chirurgical ».

droit de s'en étonner qu'Haller en a parlé assez longuement dans sa bibliothèque chirurgicale (1).

✓ Le mémoire de La Martinière *Sur le Traitement des plaies d'armes à feu* a paru dans le tome XI des *Mémoires de l'Académie de Chirurgie*, p. 1 (2).

Jean-Ulric Bilguer (3) chirurgien en chef des armées du roi de Prusse, voulant obtenir le grade de docteur en médecine et en chirurgie devant la Faculté de Berlin, avait présenté, le 21 mars 1761, la thèse suivante :

Dissertatio inauguralis de membrorum amputatione rarissime administranda aut quasi abroganda (4).

L'opinion de Bilguer fut accueillie avec faveur (5), résultat qui ne doit pas surprendre en présence des décourageantes statistiques produites notamment par la chirurgie des armées, jusqu'au jour où le pansement aseptique fut enfin découvert.

Il n'était pas douteux cependant que l'amputation offrit seule, dans bien des cas, des chances de salut pour le blessé.

La Martinière, grâce à sa vieille expérience, put nettement préciser les circonstances dans lesquelles elle devait être maintenue. Hâtons-nous d'ajouter que les progrès de la chirurgie lui ont donné pleinement raison.

(1) *Bibliotheca chirurgica qua scripta ad artem chirurgicam facientia a rerum initiis recensentur*. Berne, 1774, t. II, 546.

Les deux mémoires sont cités l'un à la suite de l'autre.

(2) Paris, Le Prieur, impr. du roi et de l'Acad. roy. de Chirurgie, rue Saint-Jacques, à l'Olivier, 1768.

(3) Né à Coire, le 1^{er} mai 1720, mort le 6 avril 1796, Bilguer vint à Paris après avoir fait ses études à Strasbourg et passa au service de la Prusse en 1745 ; on a de lui une chirurgie écrite en allemand.

(4) Il existe une traduction française de cette dissertation, par Tissot, in-12, Pierre-François Didot le jeune, Paris, 1764.

(5) La traduction de Tissot est dédiée à Pringle, médecin de la reine d'Angleterre, premier médecin général des armées, etc.

Le mémoire de La Martinière : sur l'*Opération du trépan au sternum*, publié dans le t. XII des *Mémoires de l'Académie de Chirurgie*, p. 342, est cité par Haller, à la suite du précédent. Le chef de la chirurgie française avait prescrit la trépanation du sternum dans les abcès du médiastin et réuni un contingent précieux d'observations ; on n'a cessé d'y recourir, tout en omettant d'en citer l'auteur. Il est de toute justice de le restituer à qui de droit.

La Martinière vulgarisa l'emploi de l'agaric dont un chirurgien de La Châtre en Berry, nommé Brossard, avait découvert les propriétés hémostatiques vers 1750 ⁽¹⁾.

Dans un mémoire que présenta son élève Andouillé sur un projectile qui avait traversé le bassin, du pubis au sacrum, il raconte qu'il administra le quinquina au malade comme le lui avait appris La Martinière pendant la campagne de Bohème où il l'employait *même en l'absence de fièvre*.

La Martinière fournit à ses collègues de l'Académie l'occasion d'étudier le mécanisme de la consolidation des fractures en soumettant à leur examen plusieurs *os de cerf*.

Il encourageait par sa présence et par son témoignage les tentatives des chirurgiens pour perfectionner le manuel opératoire.

C'est ainsi qu'on le vit assister, le 11 juin 1753, à l'extraction du cristallin dans la cataracte, par Georges Delafaye, inventeur du procédé. Heureuse innovation qui fut définitivement abandonnée par la suite l'opération par abaissement trop sujette aux récidives.

Thomas avait aussi pratiqué sous ses yeux l'opération de la taille d'après une méthode nouvelle.

(1) Voy. *Topique pour arrêter l'hémorragie des artères sans ligature*, pub. par l'Acad. roy. de Chir., 7 mai 1751.

Hévin a donné dans le t. XI des *Mémoires de l'Académie de Chirurgie, des Recherches historiques sur la gastrotomie dans le volvulus*, on y trouve, p. 355, une curieuse observation due au président. La Martinière présenta encore à l'Académie un mémoire sur une épingle qui avait traversé le larynx d'un enfant sauvé par son intervention d'une suffocation imminente, alors que plusieurs chirurgiens, appelés avant lui, n'avaient pu rien découvrir.

Nous avons cru devoir négliger d'autres détails d'assez minime importance.

XII

MORT DE LA MARTINIÈRE

Germain Pichault de La Martinière, malade depuis plusieurs jours, mourut le vendredi 17 octobre 1783, entre 10 et 11 heures du soir, en sa maison de Bièvre, dans une chambre du rez-de-chaussée donnant sur le jardin, âgé de plus de 86 ans.

En l'absence de la famille, les scellés furent mis à Bièvre, à Paris et à l'appartement du château de Versailles.

Le dimanche 19 octobre, Antoine Louis, écuyer, professeur royal de chirurgie; Gaspard Momet, écuyer, avocat au Parlement, conseiller secrétaire du roi, maison couronne de France et de ses finances, notaire au Châtelet de Paris; Auguste Savinien Leblond, avocat au Parlement, maître de mathématiques des Enfants de France, et Charles-Bénigne Sidoine, avocat au Parlement, secrétaire de La Martinière, signaient, avec G. Dufossey, curé de Bièvre, l'acte d'inhumation.

Le 20 octobre, Sidoine faisait la déclaration du décès à Fontaine, conseiller du roi et commissaire au Châtelet.

Le 24 octobre, Lenoir, lieutenant de police à Paris, écrivait à Fontaine pour réclamer les papiers qui pourraient intéresser le Gouvernement.

Le 23 janvier 1784, Louis XVI donnait ordre à Fontaine de retirer toute la correspondance du feu roi avec La Martinière; à cette correspondance devaient être joints tous les papiers relatifs à l'administration, et notamment ceux qui concernaient le sieur Joly de Fleury. Ils devaient être remis au baron de Breteuil, ministre de la maison du roi; inventaire en serait dressé.

Le 8 mars, procès-verbal est fait de la remise du tout.

Le 14 novembre 1783, François Boileau et Jean Meusnier, époux de nièces du défunt, et Henri Bougron, mandataire de sa mère, aussi nièce de La Martinière, étaient arrivés à Paris⁽¹⁾.

C'étaient de petits propriétaires ruraux. Grande était leur stupéfaction de se voir mis en possession, par suite de l'absence d'une formalité, de toute la fortune de La Martinière, évaluée, par les *Affiches du Poitou*⁽²⁾, à trois millions, à deux par le *Courrier de l'Europe*⁽³⁾, et que des recherches, faites avec soin par M. G. Gasser, ramènent à 1,610.000 livres, sur lesquelles les frais de toute sorte absorbèrent 250,523 livres. Encore y aurait-il, sans doute bien des réductions à faire sur les 1,359,477 livres restant à l'actif⁽⁴⁾; la part des héritiers n'en fut pas moins considérable.

(1) Nous avons dit plus haut qu'ils furent accompagnés par François Chantault, représentant *les petits héritiers*.

(2) N° 45, p. 180, 6 nov. 1783. Cette insertion était due à un procureur de Civray désireux de prendre en main les intérêts des héritiers de lui inconnus et qu'il s'empressait de prévenir par la voie du journal.

(3) N° du vendredi 2 avril 1784.

(4) La Martinière jouissait de plusieurs rentes viagères dont le capital fut perdu. Il faudrait aussi tenir compte de ses legs, notamment à l'hôpital de perfectionnement, dans l'évaluation totale de sa fortune.

François Boileau qui paraît avoir été le plus expert d'entre eux, dut séjourner quelque temps à Bièvre. Tous se réunirent ensuite dans la maison de la rue de la Sourdière, à Paris, que tenait Mlle Souhaité. Elle dépensa pour eux 7.462 livres.

On raconte que les domestiques de La Martinière, voyant la modeste apparence de ces provinciaux, voulurent se moquer d'eux. Pendant que l'un servait, l'autre enlevait, de sorte qu'ils avaient toujours des assiettes vides. Un rude coup de fourchette, appliqué par Boileau sur la main d'un laquais, mit bon ordre à ces plaisanteries. Ils ne quittèrent la maison de Paris qu'au mois de juillet 1784, lorsque toutes les affaires de la succession furent réglées.

Les bijoux, l'argenterie et les papiers, avaient été déposés chez M^e Momet. On peut citer parmi les bijoux, une tabatière portant le médaillon de Louis XV, une montre à répétition dont la boîte était d'or émaillé, fond capucine, garnie d'une chaîne d'or ; une paire de boucles à la d'Artois, etc., etc.

Dominique Gouzène, chirurgien reçu à Saint-Cosme, demeurant à Palaiseau, près Bièvre, n'obtint pas moins de cinq mille livres pour pansements, soins et médicaments, *tant à La Martinière qu'aux gens de sa maison*, depuis le 4 octobre 1781 jusqu'au jour du décès. Le mémoire fut approuvé par Audirac, premier médecin de la comtesse de Soissons et médecin ordinaire du défunt ; par Andouillé et par Mlle Souhaité, et les honoraires fixés par quatre membres du Collège de chirurgie.

Il fallut aussi payer le drap destiné aux pauvres de Bièvre que le premier chirurgien habillait chaque année et dont la livraison avait été faite.

Parmi les créanciers figure Bligny, graveur et lancier du

roi (1), pour 189 livres, représentant des ouvrages faits aux voitures.

Nous avons déjà signalé le buste de La Martinière en marbre blanc, qui fait pendant à celui de La Peyronie, dans le grand amphithéâtre de l'École de médecine de Paris, tous les deux y furent placés lors de l'inauguration de l'École de chirurgie, en 1776 ; Houstet, qui les donna, les avait fait sculpter par Lemoine.

On voit au Val-de-Grâce, dans le salon du directeur, un grand portrait à l'huile dû à Latinville, souvent reproduit par la gravure (2).

M. G. Gasser possède un autre portrait à l'huile aussi, grandeur naturelle, s'arrêtant au ventre, maladroitement retouché, s. sign. n. d., venant de sa grand-mère. Le chef de la chirurgie, habillé de rouge, est représenté debout, donnant un morceau de sucre à un King's Charles noir et feu. La croix de Saint-Michel est suspendue à un cordon qui descend des deux côtés sur le gilet.

On connaît plusieurs portraits gravés d'après le tableau de Latinville qui est au Val-de-Grâce.

(1) Tête tournée à gauche, bras gauche appuyé sur le socle d'une pyramide portant le médaillon de Louis XV déjà vieux.

Devant le socle, un génie montre à la France l'École pratique, plus bas, on lit sur des papiers roulés :

Établissement d'Écoles publiques de chirurgie : Bordeaux, Toulon, Toulouse, Lyon, Orléans, Nantes.

La main droite montre des voitures d'ambulance près desquelles des chirurgiens soignent des blessés. Au fond une bataille.

Cordon de l'Ordre, la figure s'arrête au-dessous des genoux.

(1) La lance était un instrument dont se servaient les graveurs.

(2) Voir ci-dessous.

Légende entourant les armes :

D. D. Germano Pichault de La Martinière S^u-Michaelis
 Equiti torquato, Consil. Regis Ludov. XV Chirurgo
 Primario; Regiæ Academ. totiusque Regni Chirurg.
 Præsidi.
 Quod utilem operam auspice Ludovico Rege Dilectissimo
 Tum in conservandis civibus, tum in provenda arte sua
 Bello, Domi præstiterit.
 Offerebat amoris et obsequii Pignus
 Remii L.-B, d'Olblen
 Latinville pinx. Gaillard sculps.

2^o Médaillon ovale, à mi-corps, avec le cordon, tête tournée à gauche.

Légende entourant les armes :

Mes. Gerⁱⁿ Pichaut de La Martinière,
 Conseiller d'Etat, Ch^{er} de l'Ordre du Roi,
 Premier Chirurgien de Sa Majesté,
 Président né de l'Académie Royale
 de Chirurgie, chef de la
 Chirurgie du Royaume
 Latinville pinx. Duchenne sculp. 1778
 à Paris, chez Esnauts et Rapilly, rue S^t-Jacques, à la ville de
 Coutances, n^o 259.

Réduction du précédent.

3^o Médaillon ovale, à mi-corps, avec le cordon, tête tournée à droite, les bras comme dans le tableau de Latinville. Ce médaillon dans un encadrement carré, en haut, une couronne d'olivier d'où partent deux guirlandes retenues aux angles par des patères. Au-dessous, des fioles, un écritoire, des livres, une lancette, une main sur laquelle un œil est figuré.

Légende :

M^s Gerⁱⁿ Pichaut de La Martinière,
 Conseiller d'Etat, Chev^r de l'Ordre du Roi.

Et au-dessous du cartouche :

Premier Chirurgien de Sa Majesté, Président né de l'Académie Royale de Chirurgie, Chef de la Chirurgie du Royaume.

Plus bas encore, dans le coin gauche :

Le Beau, Direx.

Tout à fait en haut, à gauche, aussi hors de la gravure :

Collection de Le Beau.

4^o A mi-corps, avec le cordon, bras tombants, tête tournée à droite, pas d'encadrement. Cette gravure paraît aussi inspirée par le tableau de Latinville. Forestier, sculp. (1).

Légende :

G. Pichault de La Martinière.

Au-dessous :

Ambroise Tardieu direxit (2).

Extrait de la collection Tardieu.

(1) Forestier Charles-Aimé, graveur, né à Paris en 1789. On lui doit plusieurs planches de la *Description de l'Egypte* (1809-1828) et en outre beaucoup de portraits et de vignettes.

(2) Ambroise Tardieu, graveur, 1788-1841, auteur de la collection de tous les personnages célèbres, in-8^e et in-4^e. Paris, 1820-28 (800 portraits environ).